



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

44^e LÉGISLATURE, 1^{re} SESSION

Comité permanent de la condition féminine

TÉMOIGNAGES

NUMÉRO 040

Le lundi 21 novembre 2022

Présidente : Mme Karen Vecchio



Comité permanent de la condition féminine

Le lundi 21 novembre 2022

• (1100)

[Traduction]

La présidente (Mme Karen Vecchio (Elgin—Middlesex—London, PCC)): La séance est ouverte.

Bonjour. Bienvenue à la 40^e réunion du Comité permanent de la condition féminine de la Chambre des communes. Conformément au paragraphe 108(2) du Règlement et à la motion adoptée le lundi 31 octobre, le Comité amorce son étude sur les femmes et les filles dans le sport.

La séance se déroule selon une formule hybride, conformément à l'ordre pris par la Chambre le 23 juin 2022. Certains membres du Comité siègent en personne, et d'autres siègent à distance à l'aide de l'application Zoom.

Avant de commencer, je vais donner quelques consignes qui s'adressent aussi bien aux témoins qu'aux membres.

Veillez attendre que je vous nomme avant de prendre la parole. Si vous nous joignez par vidéoconférence, cliquez sur l'icône du microphone pour l'activer, et mettez-le en sourdine quand vous n'avez pas la parole. Pour les services d'interprétation dans Zoom, vous pouvez sélectionner le français, l'anglais ou le parqué au bas de votre écran. Si vous vous trouvez dans la salle, utilisez l'oreillette fixée à votre microphone et choisissez la langue qui vous convient.

Les membres du Comité présents dans la salle peuvent demander la parole en levant la main. Ceux qui utilisent l'application Zoom pourront utiliser la fonction de main levée. La greffière et moi allons faire de notre mieux pour gérer l'ordre d'intervention. Merci à l'avance de votre patience et de votre compréhension.

Conformément à notre motion de régie interne, j'avise le Comité que tous nos témoins, sauf Mme Léa Clermont-Dion, ont effectué les tests de connexion requis avant la réunion.

Avant de vous présenter les témoins, je dois vous avertir que le sujet de notre étude est très délicat. Nous allons discuter de situations mettant en cause de la violence qui risquent d'ébranler des téléspectateurs, des membres du Comité, du personnel ou quiconque a vécu des expériences analogues. Si vous éprouvez de la détresse ou si vous avez besoin d'aide, veuillez vous adresser à la greffière.

Je souhaite la bienvenue à notre premier groupe de témoins. Tout d'abord, Mme Léa Clermont-Dion, réalisatrice, autrice et politologue, comparaitra en ligne. Nous accueillons également le directeur général de Global Athlete, M. Rob Koehler, ainsi que les cofondatrices de Gymnasts for Change Canada, Mme Amelia Cime, qui est avocate, et Mme Kim Shore.

Nous vous accordons cinq minutes pour les déclarations préliminaires. Nous serons assez souples à cet égard, mais je vous invite

néanmoins à rester à l'affût des signaux de la présidence, c'est-à-dire moi-même.

Notre première témoin n'a pas le casque d'écoute de la Chambre. Nous allons commencer par un test de son, si vous le voulez bien.

Madame Clermont-Dion, pouvez-vous faire le test avec la greffière?

[Français]

Mme Léa Clermont-Dion (réalisatrice, autrice et politologue, à titre personnel): Bien sûr.

[Traduction]

La présidente: Nous allons commencer avec le témoin suivant, M. Rob Koehler.

Vous avez cinq minutes pour nous présenter votre déclaration préliminaire. Nous vous écoutons.

M. Rob Koehler (directeur général, Global Athlete): Merci, madame la présidente.

Distingués membres du Comité, je trouve important de préciser que mon témoignage ne vise aucunement à nier les expériences positives associées au sport pour les athlètes et les enfants canadiens. J'irais même jusqu'à inviter les athlètes dont l'expérience a été positive à écouter et à observer ce qui se passe, et à devenir les alliés des personnes qui ont survécu à diverses formes d'abus.

À Global Athlete, nous avons reçu les témoignages directs et indirects d'athlètes de diverses disciplines, soit la gymnastique, le soccer, le bobsleigh, le skeleton, l'athlétisme, le ski de fond, le water-polo, la natation artistique, la boxe, le canoë-kayak, l'aviron et le patinage artistique. Les expériences qu'ils ont vécues doivent être entendues et prises en compte, et les comportements indignes doivent cesser.

Le choix des athlètes de s'adresser à Global Athlete plutôt qu'au système en place en dit très long sur la peur et la méfiance qu'il leur inspire. Les athlètes qui ont fait des dénonciations dans le cadre actuel en sont ressortis terrifiés et traumatisés. Ils sont tous des survivants courageux.

À titre de leaders de notre pays, nous devons nous assurer que les abuseurs et leurs complices répondent de leurs actes. Le système sportif actuel a carrément laissé tomber les athlètes. Depuis près d'une année, les athlètes canadiens se sont exprimés haut et fort, mais ils ont été ignorés la plupart du temps, jusqu'à aujourd'hui. Nous vous en remercions.

C'est un premier pas, un début de réponse à l'appel des athlètes pour la tenue d'une enquête judiciaire par un tiers indépendant sur la culture toxique et les pratiques abusives dans le sport canadien. Cela dit, les pratiques abusives dans le sport sont un phénomène mondial. Le Canada a la possibilité d'agir en chef de file, comme il l'a fait à l'époque de l'enquête Dubin, et de changer la culture du sport à l'échelle nationale.

Depuis l'enquête Dubin, les organismes de sport ne font plus les tests de dopage de leurs propres athlètes. Nous devons prendre des moyens analogues pour nous attaquer au problème des pratiques abusives, en mettant les droits de la personne et des enfants au centre du changement.

Au cours de la dernière année, Global Athlete a reçu un déluge de témoignages concernant des cas d'abus physique, sexuel et psychologique pour lesquels il n'y a jamais eu de recours adéquat. Les athlètes canadiens se sont sentis abandonnés par leur organisme de sport, comme nous l'avons vu partout dans les médias. Certains ont entamé des poursuites judiciaires contre leur propre organisme de sport sportif en raison de leur inaction. C'est une preuve évidente de l'incapacité du monde du sport à s'autoréglementer.

L'enjeu des pratiques abusives dans le sport est lié aux droits de la personne, pas au sport lui-même. Les abuseurs exploitent le déséquilibre du rapport de force qui fait en sorte que les athlètes sont impuissants alors que les entraîneurs ou les administrateurs sont tout-puissants. Des athlètes m'ont raconté des expériences qui m'ont carrément arraché le cœur, et je suis convaincu que l'effet serait le même pour vous.

L'inaction et le refus de prendre les plaintes au sérieux et d'aller au fond des choses sont troublants et frôlent même la négligence. Les expériences vécues sont très pénibles. La moindre des choses serait d'écouter, d'aider les victimes, de demander justice et de changer les choses. Toutes les victimes d'abus ont besoin que justice soit faite pour guérir.

Je vous épargne les détails, mais je vais parler des thèmes communs qui se dégagent des récits des athlètes concernant les abus subis. Les athlètes ne croient pas que le système sportif ou les administrateurs des organismes de sport agissent et fonctionnent au mieux de leurs intérêts. Les athlètes et les parents ont peur des représailles. S'ils dénoncent des situations, ils encourent des représailles réelles. Les milieux sportifs musèlent les athlètes depuis des années. On ne les croit pas. On remet leur parole en doute quand ils racontent ce qu'ils ont vécu et, s'ils dénoncent une situation, ils doivent passer par des processus qui ravivent leurs traumatismes. Quand les alliés des athlètes au sein des organismes essaient de prendre leur défense, ils se heurtent aux règles de confidentialité et aux ententes de non-divulgaration qu'ils ont signées. Ce n'est pas un enjeu lié au sport, mais un enjeu lié aux droits de la personne.

• (1105)

Aucune règle de confidentialité ou entente de non-divulgaration ne devrait empêcher ou dissuader quiconque de dévoiler la vérité. Pendant des décennies, les milieux sportifs ont fonctionné sous le couvert de l'autonomie. Au nom de cette autonomie, les milieux sportifs ont agi en qualité d'autorité suprême et ils ont pour ainsi dire échappé à tout contrôle et à toute obligation de rendre des comptes.

Au cours des derniers mois, nous avons réalisé les limites du champ d'action et des pouvoirs de Sport Canada, et son échec absolu à tenir les organismes de sport comptables de leur inaction et de leurs actes répréhensibles. Plutôt que de s'attaquer à la racine du

problème, le Canada a créé d'autres problèmes en demandant à des structures sportives de s'occuper d'enjeux qui concernent les droits de la personne.

Ce rôle a d'abord été confié au Centre de règlement des différends sportifs du Canada, mais des informations anecdotiques ont ensuite mené à la création du Bureau du Commissaire à l'intégrité dans le sport. Ces instances sportives essaient de s'attaquer à des enjeux liés aux droits de la personne sans disposer des pouvoirs et de l'indépendance nécessaires.

Parce que le milieu du sport est petit et extrêmement propice aux conflits d'intérêts réels ou perçus, il ne pourra jamais régler ces problèmes de manière satisfaisante. Les athlètes canadiens que nous avons entendus en ont assez des solutions provisoires.

Distingués membres, au nom des milliers d'athlètes du Canada, nous vous demandons aujourd'hui un appui ferme à la conduite d'une enquête judiciaire par un tiers indépendant. Après cette étude, vos actions devront transmettre à tous les enfants, à tous les jeunes et à tous les athlètes d'élite le message clair qu'ils ne seront plus jamais forcés de se taire, qu'ils seront crus et qu'ils seront protégés s'ils dénoncent une situation.

Madame la présidente, distingués membres du Comité, merci.

• (1110)

La présidente: Merci beaucoup, monsieur Koehler.

Nous passons ensuite à Mme Kim Shore, de Gymnasts for Change Canada.

Madame Shore, nous vous écoutons.

Mme Kim Shore (cofondatrice, Gymnasts for Change Canada): Merci, madame la présidente, et merci, distingués membres du Comité.

J'ai l'impression que le sport vit un moment décisif, surtout la gymnastique.

Quand on parle de gymnastique, on parle d'enfants de six à huit ans qui entrent dans le monde de la compétition, qui s'entraînent de 20 à 30 heures par semaine. Souvent, ces enfants passent plus de temps avec leurs entraîneurs qu'avec leurs parents.

Ces petits êtres humains extrêmement vulnérables sont confiés à des entraîneurs qui leur promettent de leur montrer à faire des vrilles et à virevolter. C'est au nom de ces enfants que je prends la parole aujourd'hui. C'est pour eux que nous exhortons le gouvernement et le Comité à décréter la conduite d'une enquête judiciaire sur les violations des droits de la personne commises contre des athlètes et sur l'absence de mécanismes pour protéger les enfants au Canada.

Je suis moi-même une ancienne gymnaste et mère d'une ancienne gymnaste. Je connais la beauté et les bienfaits que peut procurer le sport s'il est pratiqué dans un esprit de bienveillance et selon une approche axée sur l'enfant. Malheureusement, les centaines de témoignages que nous avons reçus et les arrestations dont nous avons été témoins depuis sept mois ont confirmé nos pires craintes: le milieu de la gymnastique est pourri, de haut en bas et de bas en haut.

Je ne sais pas combien d'entre vous choisiraient la gymnastique pour eux-mêmes ou pour leur enfant s'ils savaient ce qui s'y passe.

Enfant, auriez-vous choisi une activité dans laquelle vous auriez constamment eu peur pour votre sécurité physique parce qu'un tyran adulte vous force à faire des mouvements dangereux qui, vous le savez trop bien, peuvent entraîner des blessures catastrophiques?

Je me demande combien d'entre vous ont eu un entraîneur de confiance qui tirait sur leurs jambes pour les forcer à faire un grand écart extrême et qui leur criait de se taire s'ils sanglotaient et les suppliaient d'arrêter.

Qui parmi vous a passé sa jeunesse à vomir tous ses repas dans les toilettes? Qui s'est pesé de manière obsessionnelle ou s'est fait gaver à l'hôpital pour traiter un trouble de l'alimentation, toujours avec une voix dans sa tête qui lui dit qu'elle est trop grosse et trop laide pour être une gymnaste, qu'elle a l'air du bonhomme Pillsbury?

Qui a connu la confusion, les nausées, la panique quand un adulte de confiance lui a dit qu'il voulait la toucher, ou parce qu'il fallait choisir entre les abus sexuels d'un entraîneur ou la cruauté délibérée d'une entraîneuse?

Ressentez-vous des douleurs chroniques depuis l'adolescence? Avez-vous eu des gestes d'automutilation parce que la voix dans votre tête vous disait que vous ne valiez rien, que vous étiez inutile et paresseux? Peut-être entendez-vous encore cette voix?

Et pour couronner le tout, imaginez que vous devez dépenser des milliers de dollars pour suivre une thérapie afin de pouvoir fonctionner en société.

L'équipe de Gymnasts for Change est ici aujourd'hui. Mes amies, combien d'entre vous se reconnaissent dans ces exemples?

Vous êtes debout. Restez debout si les médailles que vous avez gagnées vous ont fait oublier la douleur, la détresse et la peur que vous avez vécues dans votre enfance.

C'est la réalité pour d'innombrables jeunes gymnastes au Canada qui subissent la violence, l'humiliation et les pires formes d'abus imaginables. Pourtant, nous attendons encore un plan de prévention.

• (1115)

N'oublions pas que la gymnastique est un milieu très peu ouvert à la diversité, et que les enfants qui en font sont souvent issus des milieux parmi les plus privilégiés. Si nous ne pouvons pas assurer la sécurité de ces enfants, qu'en est-il des enfants racisés ou transgenres, ou qui ont un handicap et qui sont mille fois plus à risque de subir de la maltraitance en raison des systèmes d'oppression croisée?

Malgré l'horreur de ces abus, les personnes qui y ont survécu nous répètent sans cesse que ce qui les hante le plus aujourd'hui est de savoir que les adultes qui auraient pu les protéger n'ont rien fait, qu'ils ont choisi de protéger leurs amis et une image de marque.

Nous aurions préféré ne pas avoir à créer un mouvement comme Gymnasts for Change Canada. Nous pensions qu'en nous unissant pour raconter nos histoires aux organismes de réglementation provinciaux, à Gymnastique Canada et, en dernier recours, à Sport Canada, quelqu'un quelque part nous écouterait. Nous pensions qu'ils agiraient rapidement pour protéger les athlètes. Nous nous trompions. Neuf pays ont déjà terminé leurs enquêtes indépendantes sur les programmes de gymnastique. Avec deux ans d'avance sur le Canada, ces pays ont commencé à s'attaquer à la culture de la

cruauté au moyen de réformes législatives et de mécanismes contraignants pour assurer la protection des droits des athlètes.

Je vais être très claire. Ce dont il est question aujourd'hui n'est pas une crise dans le sport, mais une crise des droits de la personne dans le monde du sport. Le Canada a besoin de leaders qui auront le courage moral nécessaire d'exiger la tenue d'une enquête judiciaire nationale. C'est essentiel pour empêcher que le passé se répète et trouver des solutions inédites. Le temps est venu d'agir avec courage et audace. Tous les enfants du Canada doivent pouvoir pratiquer un sport qui leur procure de la joie et qui leur permettra de devenir une meilleure personne grâce à cette expérience et non en dépit de celle-ci.

Comment pouvons-nous continuer d'entendre ces histoires et rester les bras croisés? C'est la question que je soumetts au Comité.

Merci beaucoup.

La présidente: Merci, madame Shore.

Nous allons faire un autre test de son avec Mme Clermont-Dion. Je vais demander à la greffière de s'en occuper.

[Français]

Mme Léa Clermont-Dion: Bonjour.

Est-ce que c'est mieux?

La greffière du Comité (Mme Alexie Labelle): Pourriez-vous dire quelques mots de plus?

Mme Léa Clermont-Dion: Oui. Est-ce que vous m'entendez mieux?

Sinon, je peux essayer de participer sans casque d'écoute.

[Traduction]

La présidente: C'est la présidente qui parle.

Merci énormément d'être des nôtres, mais je dois tenir compte des répercussions d'une mauvaise qualité du son pour les interprètes. Il y a déjà eu beaucoup trop de problèmes de santé. Nous allons devoir vous réinviter pour entendre votre témoignage mais, pour l'instant, nous devons poursuivre la séance. Je ne crois pas que nous allons pouvoir vous entendre aujourd'hui, et c'est bien dommage, mais nous allons nous reprendre, je vous l'assure. Merci beaucoup.

Sur ce, nous allons entamer les périodes de questions. Comme à l'habitude, nous allons commencer avec des blocs de six minutes. Je serai assez indulgente, mais je vais m'assurer que chaque parti dispose du temps de parole auquel il a droit.

C'est Mme Anna Roberts qui va commencer. Vous avez six minutes.

Mme Anna Roberts (King—Vaughan, PCC): Merci, madame la présidente.

Merci énormément de faire preuve d'autant de courage. Il s'agit de situations très éprouvantes et très émotives, et je suis de tout cœur avec vous. Merci de partager votre histoire avec nous.

Ma première question s'adresse à Mme Shore.

Dans vos notes et vos déclarations, une des choses qui m'a frappée est ce que vous avez affirmé concernant le fait que cette étude est un premier pas et qu'elle doit déboucher sur une enquête judiciaire indépendante et d'envergure nationale, qui devra être confiée à des spécialistes en matière de droits de la personne. C'est ce que vous avez dit. Vous avez dit également que vous aviez affirmé très clairement que le Bureau du Commissaire à l'intégrité dans le sport, ou BCIS, n'a pas ce qu'il faut pour mener cette enquête. Selon vous, il n'a pas l'indépendance requise, il n'a pas aucun pouvoir de contraindre et il est financé directement par Sport Canada, qui a laissé tomber les athlètes canadiens à de multiples reprises.

Qu'auriez-vous à dire au Comité concernant l'idée que des athlètes et des personnes bien placées pour comprendre ce qui s'est passé forment cette tierce partie? Pourriez-vous nous en dire davantage à ce propos?

• (1120)

Mme Kim Shore: Merci, madame la présidente, pour cette question.

Si vous me le permettez, je vais demander à ma collègue de Gymnasts for Change, Amelia Cline, d'y répondre.

Mme Amelia Cline (avocate et cofondatrice, Gymnasts for Change Canada): Merci, madame la présidente.

À mon avis, il est primordial que des athlètes, et surtout des survivants, aient un droit de regard sur l'enquête judiciaire menée par des tiers.

Les survivants ont une expérience unique du sport qu'ils pourront mettre à profit, notamment, pour l'établissement du mandat de l'enquête, peu importe la forme qu'elle prendra. Ce que nous retenons de nos échanges avec des représentants d'autres pays qui ont mené des enquêtes de ce genre, c'est à quel point il est important d'établir un mandat qui permettra d'aller au fond des choses. Les survivants doivent absolument être consultés dès le départ dans tout projet d'enquête indépendante.

Mme Anna Roberts: Je pense que vous pourrez répondre à ma prochaine question, mais corrigez-moi si je me trompe.

Il n'existe pas de registre des entraîneurs ou des individus accusés, n'est-ce pas?

Mme Amelia Cline: C'est exact.

Je peux seulement parler du milieu de la gymnastique, parce que c'est celui que je connais. Gymnastique Canada tient une liste publique des entraîneurs suspendus ou interdits d'exercice. Toutefois, le public n'a pas accès à leur dossier disciplinaire. Si une personne est suspendue pour un an, par exemple, c'est tout ce qui sera inscrit sur la liste. Dès que la suspension est levée, le nom de cette personne est rayé de la liste.

Les parents n'ont aucun moyen de savoir si un entraîneur a déjà fait l'objet de mesures disciplinaires et, malheureusement, il n'existe pas non plus de registre national qui permettrait de savoir si des mesures disciplinaires ont été prises contre un entraîneur dans un autre sport. En principe, rien n'empêche un entraîneur à qui il a été interdit d'exercer en gymnastique de se tourner vers le soccer, le football ou le hockey. Il n'existe pas vraiment de moyen pour un parent ou pour quiconque de vérifier ce que fait un entraîneur après une mesure disciplinaire.

Mme Anna Roberts: Vous avez mentionné que d'autres pays sont en avance sur nous de deux ans. Comment pouvons-nous nous

inspirer de leur exemple pour empêcher ces individus d'exercer dans d'autres sports?

Mme Amelia Cline: Les solutions varient selon les pays. Par exemple, le Royaume-Uni a entrepris une réforme de son cadre législatif pour garantir une meilleure protection et des mesures améliorées et renforcées concernant les droits des enfants.

Essentiellement, comme nous l'avons dit, c'est un enjeu qui concerne les droits de la personne plutôt que le sport. Ce sont les droits des enfants qui sont en jeu, et la réforme des lois et des politiques pour les centrer sur les enfants et sur leur protection semble au cœur du débat actuel sur ces enjeux dans d'autres pays.

Mme Anna Roberts: Seriez-vous d'accord pour dire que, à l'instar de ce qui se fait pour d'autres formes d'abus, le nom des auteurs de ces infractions ne devrait jamais être radié du registre? Pensez-vous qu'ils devraient y être inscrits de façon permanente et que le registre devrait être public? N'est-ce pas nécessaire pour nous assurer que ces individus n'agressent jamais d'autres enfants?

Mme Amelia Cline: Tout à fait. Je donne souvent l'exemple des enseignants, des médecins et des avocats, dont le travail est fondé sur la confiance. Dans tous ces cas, les dossiers disciplinaires sont publics. Ils sont publics à cause de leur position de pouvoir évidente et du lien de confiance nécessaire avec le public. Ils sont conscients que toute forme d'abus de ce pouvoir entraîne automatiquement une renonciation à certains droits à la vie privée.

À mes yeux, les entraîneurs sont dans la même position, particulièrement dans des sports comme la gymnastique. Ils occupent une position de pouvoir par rapport à des enfants d'une grande vulnérabilité. Pourquoi le public n'aurait-il pas accès à leurs dossiers disciplinaires?

• (1125)

Mme Kim Shore: J'ajouterais qu'il est impossible pour les parents de prendre des décisions éclairées, qu'ils ne peuvent pas savoir s'ils peuvent confier leur enfant en toute sécurité à tel entraîneur ou à tel club. Par exemple, sur la liste des entraîneurs suspendus ou interdits d'exercice dont Mme Cline a parlé, il n'y a aucune information sur la nature de l'accusation ou de l'infraction au code de conduite.

Un individu peut être inscrit sur la liste pour un manquement à une obligation financière à titre de membre de Gymnastique Canada. Toutefois, rien ne permet de savoir si un individu a commis une infraction de nature financière, s'il a agressé un enfant ou s'il a intimidé ou harcelé un collègue, alors que ces informations sont importantes pour les parents et les enfants canadiens. Ils doivent savoir à qui ils confient leurs enfants et dans quel environnement ils évolueront pour être en mesure de prendre une décision éclairée. Est-ce qu'ils confieront leur enfant à un entraîneur qui a déjà agressé d'autres enfants — bien que je doute qu'un parent fasse ce choix — ou plutôt à un club et à des entraîneurs sans reproche?

La présidente: Merci beaucoup.

Merci, madame Cline. Je vois que Mme Cline essaie de m'aider avec ma gestion du temps. Merci, c'est très gentil.

Nous passons maintenant à Anita Vandenberg. Vous avez la parole pour six minutes.

Mme Anita Vandenberg (Ottawa-Ouest—Nepean, Lib.): Merci, madame la présidente.

Je veux tout d'abord vous remercier d'être ici et de vous confier aussi ouvertement. Cette ouverture change tout et fera certainement une différence. Nous vous en sommes immensément reconnaissants. Je crois m'exprimer au nom de tous mes collègues du Comité en affirmant que la protection des enfants est vraiment notre intérêt premier.

Ma première question sera pour Mme Shore. Beaucoup de Canadiens qui n'ont pas de lien avec le monde du sport ou qui n'ont pas d'enfants qui font du sport sont très choqués par tout ce qui se passe. Nous sommes nombreux à nous demander comment cette situation a pu perdurer aussi longtemps. Faisons-nous l'autruche depuis des décennies? Instinctivement, en tant qu'humains, nous voulons protéger les enfants. C'est clair qu'il y a eu des dérapages. Quand je parle à des amis qui ont déjà été des athlètes, ils me disent tous qu'ils savaient qui étaient les entraîneurs louches. Ils le savaient. On murmurait dans les couloirs, mais personne ne parlait. La culture du silence régnait.

J'aimerais vous poser une question ouverte sur ce qui a pu se passer. Comment cela a-t-il été possible alors que, selon ce que j'ai compris, il y a des responsables de la sécurité depuis 30 ans dans le milieu de la gymnastique au Canada? Qu'est-ce qui est allé de travers?

Mme Kim Shore: Merci de cette question, madame la présidente.

Beaucoup de choses sont allées de travers. Vous avez parlé de la politique de l'autruche. L'aveuglement volontaire est omniprésent dans le sport, et particulièrement dans le milieu de la gymnastique. Comme gymnastes, nous apprenons à ne pas pleurer. On nous apprend à sourire même avec une fracture à la cheville ou des muscles déchirés dans le dos. On nous dit de sourire et de faire ce que nous avons à faire.

Vous avez dit qu'instinctivement, les humains veulent protéger les enfants. Personnellement, je pense que le monde de la gymnastique a oublié qu'il avait affaire à des enfants. Les entraîneurs disent par exemple que leur travail est de produire des athlètes d'élite. Ils utilisent le mot « produire ». On ne « produit » pas des enfants, on en prend soin.

Selon moi, il existe un réseau très regrettable et très corrompu d'adultes qui protègent d'autres adultes. Je peux seulement parler de ce qui se passe en gymnastique. J'ai siégé au conseil d'administration de l'organisme provincial de la gymnastique en Alberta et au conseil national de Gymnastique Canada, et j'y ai vu trop souvent des amis qui se protègent entre eux, des gens qui dissimulent l'information, des conseils d'administration laissés dans l'ignorance, qui ne connaissent qu'une partie de la réalité, qui se fient à ce qu'une seule personne leur raconte. Bien entendu, cette personne leur donne seulement sa version des faits et veut à tout prix protéger ses amis et elle-même, et dans certains cas, elle veut surtout protéger son emploi. Alors ma réponse est oui, dans le monde du sport, les adultes ont fait l'autruche.

Comme parent, j'ai été manipulée. Comme athlète, j'ai été manipulée. La pire manipulation que j'ai vécue comme parent a été celle qui m'a conduite à amener ma fille à la gymnastique même si elle me disait que l'entraîneur la détestait, qu'il se fâchait contre les gymnastes, qu'il criait. Elle me montrait les brûlures sur sa peau parce qu'elle avait dû répéter un mouvement des centaines de fois. Parce que nous sommes confiants, nous pensons que ceux à qui nous confions nos enfants auront l'instinct, comme vous l'avez dit,

de les protéger. C'est pourquoi, au début, nous excusons des comportements inacceptables. Jamais il ne nous viendrait à l'idée qu'ils n'ont pas à cœur de protéger nos enfants.

• (1130)

[Français]

La présidente: Excusez-moi un instant.

[Traduction]

Nous voulons seulement nous assurer que tout le monde entend bien.

Madame Larouche, vous avez bien entendu?

[Français]

Mme Andréanne Larouche (Shefford, BQ): Il y a eu des difficultés.

[Traduction]

La présidente: Madame Shore, poursuivez. J'ai stoppé le chronomètre quand même. Vous pouvez continuer. Je suis désolée de l'interruption, mais nous tenons à ce que tout le monde entende bien.

Mme Kim Shore: Merci de manifester un tel intérêt.

Comme parents, je crois que nous pensons à tort que les gens à qui nous confions nos enfants, que les entraîneurs qui nous demandent notre respect et notre confiance pour leur professionnalisme, ont à cœur de protéger nos enfants.

Il faut changer la culture de bas en haut et de haut en bas pour assurer la protection de nos enfants. Il faut aussi que les dirigeants fassent passer les besoins des enfants avant leurs ambitions professionnelles et la protection d'une image de marque.

La présidente: Madame Shore, nous avons des difficultés techniques. Je regarde du côté des interprètes... J'ai arrêté le chronomètre. Nous allons voir ce qui va se passer. Il vous reste 1 minute et 12 secondes, parce que je vous interromps tout le temps.

Je vais suspendre la séance quelques instants pour que nous puissions corriger la situation.

• (1130)

(Pause)

• (1135)

La présidente: Quand les interprètes auront regagné leur place, nous allons reprendre.

Nous allons ajouter le temps pris pour la suspension à la fin de la séance. Veuillez accepter nos excuses.

Madame Vandebeld, il reste 1 minute et 12 secondes à votre temps de parole.

Mme Anita Vandebeld: Merci énormément pour votre réponse très franche.

Madame Cline, je pense que vous vouliez ajouter quelque chose. Je vous laisse le reste de mon temps pour compléter la réponse.

Mme Amelia Cline: Merci.

Madame la présidente, si vous m'accordez quelques secondes de plus... Vous avez dit que Gymnastique Canada a le même agent responsable des questions liées au harcèlement depuis une trentaine d'années. Nous comprenons que Mme Gretchen Kerr a joué ce rôle pour la plupart des plaintes soumises à Gymnastique Canada au cours des 30 dernières années. Or, depuis 30 ans, selon ce qui nous a été rapporté, les pratiques abusives se sont perpétuées. Nous avons de sérieuses inquiétudes et de sérieuses réserves quant au traitement de ces plaintes. Nous avons reçu des rapports très troublants concernant la conduite de Mme Kerr.

Nous allons remettre au Comité un mémoire de cinq pages qui relate une de ces histoires. Essentiellement, il porte sur la violence sexuelle subie par plusieurs athlètes, dont certaines étaient mineures. Au début, Gymnastique Canada a informé les plaignantes que la personne qui a commis ces actes n'était plus sous contrat avec l'organisme et qu'il lui était donc impossible de mener une enquête. Cela dit, Gymnastique Canada a fini par faire enquête parce que le Centre canadien pour l'éthique dans le sport a insisté.

J'ai une copie du rapport de Mme Kerr. Elle y résume les allégations, mais elle ne rend aucune décision quant à la crédibilité des signalements et elle ne propose aucune mesure disciplinaire contre la personne en cause. En lieu et place, Mme Kerr invite les plaignantes à faire un signalement à l'ordre des massothérapeutes et elle recommande un examen du dossier de l'intéressée si jamais elle soumet de nouveau sa candidature à Gymnastique Canada.

Il n'existe pas de dossier disciplinaire pour cette personne qui aurait agressé sexuellement au moins cinq athlètes, y compris des athlètes d'âge mineur. Selon ce que nous en savons, Gymnastique Canada n'a pas pris contact avec la police après avoir reçu ces signalements. Par conséquent, puisqu'elle n'a pas de dossier disciplinaire, cette personne peut continuer de travailler dans d'autres disciplines sportives que la gymnastique.

Vous avez demandé comment la situation avait pu perdurer aussi longtemps. Pensez à ces problèmes préoccupants et vous avez la réponse.

La présidente: Merci beaucoup, madame Cline.

Je donne maintenant la parole à Andréanne Larouche.

Je vous rappelle à tous d'utiliser vos oreillettes pour entendre les interprètes. Montez le volume pour ne pas manquer le début.

Madame Larouche, vous avez la parole.

[Français]

Mme Andréanne Larouche: Mesdames Cline et Shore ainsi que monsieur Koehler, je vous remercie d'être avec nous aujourd'hui pour participer à cette étude essentielle pour la sécurité de nos filles dans le sport.

D'entrée de jeu, j'aimerais dire que j'ai passé mon enfance dans des gymnases à encourager ma sœur qui faisait de la gymnastique d'assez haut niveau. J'ai alors pu constater la pression qu'elle vivait, extrêmement présente, exercée sur les jeunes filles, de même que l'absence de diversité corporelle dont vous avez parlé. Je vous remercie donc de vos témoignages.

Madame Shore et monsieur Koehler, je vous ai vus cet été à une réunion du Comité permanent du patrimoine canadien. Que retenir-vous de ce que vous avez entendu cet été qui vous porte à croire que cette étude est importante? Pour quelles raisons êtes-vous présents aujourd'hui? Étant donné ce qui s'est passé à Hockey

Canada cet été, pensez-vous qu'il faut porter attention à d'autres sports?

• (1140)

[Traduction]

Mme Kim Shore: L'été passé, nous avons payé de notre propre poche notre voyage à Ottawa pour entendre ce que les membres de Hockey Canada avaient à dire en réponse aux plaintes, aux allégations et aux accusations que M. Koehler et mon équipe de Gymnasts for Change avons trop souvent entendues. Nous voulions être aux premières loges. Malheureusement, nous avons entendu exactement la même rengaine que celle que nous servent les dirigeants des deux organismes de gymnastique auxquels j'ai siégé pendant six ans.

Ils ont répondu de manière évasive, sans aucune transparence. Même quand ils ont été obligés à témoigner et à produire des documents, ils ont résisté.

C'est ce que nous craignons. C'est pourquoi nous pensons qu'un examen de la culture ne suffira jamais, peu importe la forme qu'il prendra, que ce soit en payant le groupe McLaren, comme le fait Gymnastique Canada actuellement, ou même en demandant au Bureau du Commissaire à l'intégrité dans le sport de s'en occuper. Il est évident qu'un examen de la culture ne suffira pas parce qu'il ne faut pas s'attendre à ce que les organismes nationaux de sport dévoilent leurs sombres secrets de leur plein gré.

M. Rob Koehler: Ce que j'ai appris... Ce que nous avons appris des athlètes des 12 disciplines sportives est évident. Des survivantes sont avec nous aujourd'hui. Elles ne sont pas ici de bon cœur pour raconter leur expérience de la gymnastique.

Les milieux sportifs n'ont jamais réussi à s'autoréglementer. On pourrait même penser qu'ils accordent plus d'importance à leur image de marque qu'à la vérité. L'été passé, nous avons appris que Sport Canada a manqué à ses devoirs, et nous avons vu que la résolution des enjeux liés aux droits de la personne continue d'être confiée aux structures sportives.

Les milieux sportifs ne peuvent pas s'autoréglementer. Aucune autre industrie, ni au Canada, ni ailleurs dans le monde, ne peut s'autoréglementer. Je crois que nous avons bien vu maintenant que cette responsabilité doit leur être enlevée.

[Français]

Mme Andréanne Larouche: Monsieur Koehler et mesdames Shore et Cline, vous avez parlé du Bureau du Commissaire à l'intégrité dans le sport, ou BCIS, qui a été mis en place par le ministre St-Onge.

Les athlètes font-ils confiance au BCIS? Dans l'affirmative, pouvez-vous nous expliquer pourquoi?

[Traduction]

Mme Amelia Cline: Je ne crois pas que les athlètes font confiance au système en place. Plusieurs raisons expliquent cette méfiance. Le BCIS est encore trop imbriqué dans le système sportif et, comme nous l'avons entendu aujourd'hui, les athlètes ne font pas confiance à ce système.

Il suffit de rappeler que le Bureau du Commissaire à l'intégrité dans le sport relève du Centre de règlement des différends sportifs du Canada. Cette année, un ancien administrateur de Gymnastique Canada a été nommé au conseil d'administration du Centre. Au moment de sa nomination, il était encore administrateur à Gymnastique Canada. Le Centre supervise le BCIS. Comment voulez-vous que des gymnastes fassent confiance à un Bureau qui est supervisé par des personnes qui elles-mêmes devraient faire l'objet d'une enquête?

Plusieurs raisons nous donnent à penser que le BCIS n'est pas outillé pour mener des enquêtes sur ces enjeux. Tout d'abord, il n'a aucun pouvoir d'assignation, comme l'a évoqué Mme Shore. Ensuite, il ne peut d'aucune façon contraindre les organismes nationaux de sport à prendre part à une forme quelconque d'examen. Enfin, il ne peut pas exiger la mise en application des recommandations formulées dans ses rapports.

Nous savons que le BCIS met tout en œuvre pour corriger certaines de ces lacunes mais, pour l'instant, il n'est pas du tout outillé pour mener des enquêtes sur les pratiques abusives qui ont été dénoncées.

La présidente: Madame Larouche, votre temps de parole est écoulé. Je vous promets que vous aurez un autre tour plus tard, mais je dois donner la parole à quelqu'un d'autre pour l'instant.

Madame Gazan, vous avez six minutes.

Mme Leah Gazan (Winnipeg-Centre, NPD): Merci beaucoup, madame la présidente.

Je vais commencer en remerciant les témoins de lever le voile sur des réalités aussi pénibles.

Madame Shore, j'ai été très touchée quand vous avez raconté qu'on ne vous a pas crue quand vous avez dénoncé les abus subis. Ce déni est violent et ravive les traumatismes, j'en suis convaincue. Je voudrais... Excusez-moi d'être aussi émotive, mais j'espère de tout cœur que vous obtiendrez tous justice, qu'on vous entendra et qu'on reconnaîtra votre vérité.

Je tenais à commencer par ce préambule. J'ajouterai que je suis tout à fait d'accord avec les témoins quand ils affirment que c'est une crise des droits de la personne. Ces agissements sont contraires à la Convention relative aux droits de l'enfant des Nations unies, et notamment à l'article 19, selon lequel:

Les États parties prennent toutes les mesures législatives, administratives, sociales et éducatives appropriées pour protéger l'enfant contre toute forme de violence, d'atteinte ou de brutalités physiques ou mentales, d'abandon ou de négligence, de mauvais traitements ou d'exploitation, y compris la violence sexuelle, pendant qu'il est sous la garde de ses parents ou de l'un d'eux, de son ou ses représentants légaux ou de toute autre personne à qui il est confié.

J'ai été particulièrement frappée par ce que vous avez dit, madame Cline, concernant l'absence de contrôle des antécédents des entraîneurs en matière d'abus. Ce genre de contrôle est exigé pour les enseignants, dont j'ai fait partie, et même pour les éducateurs de la petite enfance, dont j'ai aussi fait partie.

Pensez-vous qu'une réforme de la réglementation en vue de rendre ces contrôles obligatoires aiderait à mieux protéger les enfants?

• (1145)

Mme Amelia Cline: Je pense en effet que ce serait une réforme très importante. Comme nous l'avons dit, le milieu du sport a toujours échappé à plusieurs des normes auxquelles les autres profes-

sions adhèrent. Pourquoi cette exception quand on sait à quel point les enfants athlètes sont vulnérables? C'est un mystère.

Je suis convaincue que la création d'un registre national des entraîneurs trouvés coupables d'abus d'enfants aurait une incidence.

Mme Kim Shore: Permettez-moi d'ajouter que le système canadien de vérification des antécédents est totalement inadéquat. C'est une grande partie du problème. Il est pratiquement impossible pour les employeurs, les clubs de gymnastique, de soccer et tous les autres de vérifier adéquatement les antécédents des employés potentiels.

Mme Leah Gazan: Je suis d'accord, madame Shore, surtout si on pense que les entraîneurs qui ont commis des abus sont protégés et ne risquent pas de voir leurs agissements inscrits à un registre. Je suis parfaitement de votre avis.

Monsieur Koehler, vous avez affirmé que les milieux sportifs ne peuvent pas s'autoréglementer. C'est aussi ce que je pense, et j'aurais quelques questions à ce sujet.

La première concerne la nomination des membres des organismes de réglementation. Qui fait ces nominations?

La seconde a trait à une solution de rechange pour ce qui est des organismes de supervision. Qui devrait faire les nominations et à quoi ressemblerait une enquête menée par un tiers?

En résumé, qui fait les nominations actuellement, quelle est la solution de rechange et à quoi ressemblerait une enquête menée par un tiers?

M. Rob Koehler: Madame la présidente, merci de cette question.

Selon ce que nous observons dans le milieu du sport, la meilleure solution selon nous serait de ne pas confier certaines fonctions à des personnes proches de ce milieu. J'ai travaillé à l'étranger et au Canada, et je sais d'expérience à quel point il est difficile de dénoncer un ami. C'est moins le cas dans mon travail actuel, mais je sais que c'est beaucoup plus difficile. Il existe un réseau interne dans lequel tout le monde se connaît et essaie de protéger les autres. C'est pourquoi le milieu du sport ne peut pas faire ce travail.

J'ai utilisé l'exemple de la lutte contre le dopage. J'ai travaillé 20 ans à l'Agence mondiale antidopage. Dans la foulée de l'enquête Dubin, les organismes de sport ont perdu le droit d'administrer les tests de dépistage. Ils relèvent maintenant d'une autorité indépendante. Il faut faire la même chose pour les pratiques abusives dans le sport.

Par ailleurs, tous les survivants parlent de leur isolement après une dénonciation. Ils n'ont ni encadrement ni soutien. Une de nos recommandations serait d'établir un point de contact où les athlètes pourraient demander du soutien et recevoir l'encadrement nécessaire, et de s'assurer que les responsables des enquêtes rendent des comptes.

Une enquête indépendante, selon moi, pourrait ressembler à l'enquête Dubin. Il faut qu'elle soit menée par des personnes de l'extérieur des milieux sportifs. Il faut aussi qu'elle soit de nature judiciaire et qu'elle protège le droit de chacun de raconter son histoire.

Enfin, il faut que les abuseurs et leurs complices rendent des comptes. C'est primordial.

• (1150)

La présidente: Formidable. Merci infiniment.

Comme il fallait s'y attendre, j'ai un peu perdu le contrôle sur l'horaire. Voici ce que je propose: je vais accorder quatre minutes au Parti conservateur, quatre minutes au Parti libéral, deux minutes au Bloc québécois et deux minutes au Nouveau Parti démocratique, et nous reviendrons aux conservateurs et aux libéraux pour deux minutes chacun. Cela nous mènera à la fin du temps prévu pour ce groupe de témoins.

Je donne la parole à Dominique Vien, pour quatre minutes.

Madame Vien, vous avez la parole.

[Français]

Mme Dominique Vien (Bellechasse—Les Etchemins—Lévis, PCC): Merci beaucoup, madame la présidente.

Je remercie chacune et chacun d'entre vous de s'être déplacé ce matin. C'est très éclairant et aidant pour le travail que nous avons à faire.

C'est très difficile d'entendre ce que vous nous livrez comme témoignage, ce matin. J'ai beaucoup de questions à poser, mais je n'aurai pas le temps de toutes les poser.

Nous sommes dans le contexte du mouvement *#MeToo*, où la parole se libère. Il y a également des sportifs et des sportives qui veulent que la vérité soit connue.

Au quotidien, j'ai l'impression que c'est beaucoup l'entraîneur ou l'entraîneuse qui peut être cet agent créant des problèmes auprès des sportifs et des sportives. Vous disiez tantôt que c'était difficile, ou que cela ne se faisait pas correctement, de vérifier et de passer au tamis le pedigree de l'entraîneur ou de l'entraîneuse. Personnellement, cela me renverse de savoir que les antécédents judiciaires ne sont pas davantage vérifiés, alors que ces gens œuvrent auprès de personnes vulnérables. Au Québec, dans nos résidences privées pour aînés, on passe au peigne fin le profil de ceux qui interviennent auprès des aînés.

Au moment où on se parle, comment se déroule le processus d'embauche d'un entraîneur ou d'une entraîneuse?

Ma question s'adresse à nos trois invités.

[Traduction]

Mme Kim Shore: Je dirai d'entrée de jeu que le système juridique a aussi laissé tomber le sport, et tout particulièrement le domaine de la gymnastique. Récemment, dans plusieurs dossiers d'entraîneurs pris en défaut, nous avons vu des remises en liberté, des arrêts des procédures et des acquittements. C'est encore beau parce que très souvent, il n'y a pas assez d'éléments de preuve ou de témoins courageux pour que les dossiers aillent aussi loin. À peine 1 plainte sur 1 000 se rend devant les tribunaux. Si le système juridique nous laisse tomber, cela signifie qu'il n'y a même pas de casier judiciaire à vérifier durant le processus de vérification des antécédents d'un individu.

Nous sommes aussi sous l'emprise de centaines d'entraîneurs qui pensent encore que pour produire des athlètes, il faut les brutaliser, les humilier, les culpabiliser et manipuler leur corps pour lui faire prendre les positions voulues, même au risque de le blesser ou de le faire souffrir. Il n'y a pas de registre pour ces entraîneurs et aucune accusation criminelle ne peut être portée contre eux. Cette brutalité envers les enfants est admise.

Ma collègue, Mme Cline, a été forcée par son entraîneur de faire un grand écart qui allait au-delà de sa limite. Il lui a placé la jambe

au-dessus de la tête et son muscle ischiojambier s'est détaché du pelvis en délogeant un fragment de l'os. Il n'y a pas de registre pour ce genre de torture. Une fois sorti de sa famille, l'enfant n'est pas protégé. Si un parent brûle son enfant avec une cigarette, il devra rendre des comptes, mais si un entraîneur inflige des sévices physiques à un enfant, il s'en sort indemne.

• (1155)

La présidente: Merci.

C'est maintenant au tour de Sonia Sidhu. Madame Sidhu, les quatre prochaines minutes sont pour vous.

Mme Sonia Sidhu (Brampton-Sud, Lib.): Merci, madame la présidente.

Merci aux témoins et aux survivantes d'être des nôtres. Merci de votre courage. Nous devons travailler ensemble pour faire avancer les choses.

Ma première question concerne ce que nous pouvons faire pour inciter les organismes de sport à satisfaire à des normes plus élevées de responsabilisation pour que le gouvernement puisse assurer la sécurité dans le sport, et pour sensibiliser les entraîneurs aux disparités entre les sexes?

Mme Amelia Cline: Je crois que quelques mécanismes pourraient être mis en place pour régler certains de ces problèmes.

Tout d'abord, je pense qu'un facteur clé de ce que nous voyons, c'est que ces entraîneurs qui ont agi de façon abusive n'ont eu que très peu de comptes à rendre. Comme ma collègue l'a dit, plusieurs de ces entraîneurs violents sur le plan émotif et physique n'ont jamais eu à répondre de leurs actes parce que, tout d'abord, ils ne sont généralement pas accusés par le système pénal, même si ce que ma collègue a décrit était, en fait, des agressions. Le système pénal ne portera pas d'accusations, et le système de plaintes en place à Gymnastique Canada, et dans ces organismes provinciaux de sport, est tellement traumatique et difficile que beaucoup des plaignantes laissent tomber avant même d'obtenir des résultats.

Dans mon cas, lorsque j'ai tenté de dénoncer les abus que je subissais en 2021, Gymnastique Canada a embauché un gestionnaire de cas qui m'a dit sans détour que je devais gérer mes attentes à l'égard du résultat, que même si les mauvais traitements présumés étaient incroyablement graves, il avait vu suffisamment de ces enquêtes pour savoir que je ne pouvais pas espérer que mes entraîneurs soient radiés et, qu'en fait, je ne pouvais probablement pas espérer qu'une longue suspension soit imposée.

C'est exactement cela le problème: les entraîneurs peuvent agir comme ils le font sans s'attendre à ce que l'organisation elle-même leur demande des comptes.

Mme Sonia Sidhu: Merci.

Vous avez donné l'exemple de la réglementation au Royaume-Uni. Pensez-vous que d'autres pays font quelque chose de différent?

Mme Amelia Cline: Je crois que plusieurs pays font des efforts. C'est un peu comme essayer de déplacer une montagne. Beaucoup de changements législatifs et politiques doivent être faits, mais le Royaume-Uni y travaille, et l'Australie aussi. La Suisse a publié un rapport très étoffé sur la gymnastique et son système sportif.

La Norvège offre aussi un très bon exemple relativement à la pratique des sports en général, et non seulement de la gymnastique. Elle accorde moins d'importance à la compétition et la spécialisation précoces en mettant plutôt l'accent sur le plaisir de pratiquer un sport et l'importance d'être actif.

Je crois que c'est toute la culture qui doit changer ici au Canada. Nous ne devons pas considérer le sport comme le moyen par excellence d'obtenir une médaille ou la gloire olympique. Le sport devrait être perçu comme un intérêt qui durera toute la vie et quelque chose que les gens peuvent faire pendant toute leur vie d'adulte. C'est ce genre de transformation culturelle qui, à mon avis, éclairera et changera la politique de manière radicale.

Mme Sonia Sidhu: Merci beaucoup.

La présidente: Merci beaucoup.

Je cède maintenant la parole pour deux minutes à Mme Larouche.

[Français]

Mme Andréanne Larouche: Je veux remercier encore une fois les témoins d'avoir pris ce temps aujourd'hui.

Mesdames Cline et Shore, à la suite des nombreux cas d'abus de très jeunes athlètes dans votre milieu, vous avez interpellé la ministre des Sports, demandant un changement de culture, étant donné la toxicité de la situation actuelle.

Qu'attendez-vous d'elle et de nous, en tant qu'élus fédéraux? Quel genre de réponse de notre part serait constructif et vous aiderait à réaliser ce changement?

• (1200)

[Traduction]

Mme Kim Shore: Merci, madame la présidente, c'est une question très importante.

Ce que nous attendons, c'est ce que nous espérons, c'est-à-dire que notre demande d'enquête judiciaire soit entendue et qu'on y donne suite. En toute honnêteté, Gymnasts for Change a reçu beaucoup d'attention, tant de la part du gouvernement que des députés et des médias. Nous avons l'impression d'avoir été entendus, mais il est maintenant temps d'agir.

Mme Amelia Cline: Je suis d'accord.

J'ajouterais que nous espérons qu'il y ait une imputabilité. Ce que les survivantes n'ont pas vu jusqu'à maintenant, c'est une responsabilité quelconque des dirigeants actuels de Gymnastique Canada, qui a récemment été impliqué dans le camouflage d'abus. Nous espérons que le Comité utilisera ses pouvoirs de sorte que ces personnes soient également tenues responsables.

[Français]

Mme Andréanne Larouche: Monsieur Koehler, vous avez également interpellé la ministre, avec Gymnasts for Change Canada.

Qu'attendez-vous de nous, en tant qu'élus, dans le cadre de cette étude?

[Traduction]

M. Rob Koehler: J'appuierais l'appel lancé par les gymnastes et l'appel lancé par les 12 autres athlètes qui nous ont parlé des abus subis, c'est-à-dire nommer immédiatement une tierce partie pour mener une enquête judiciaire indépendante pour, premièrement, comprendre les abus qui se sont produits partout au pays et, deuxièmement,

y donner suite et faire en sorte que les responsables soient nommés et exclus du sport, comme Mme Shore et Mme Cline l'ont dit.

La présidente: Merci beaucoup, monsieur Roechler.

Nous allons maintenant céder la parole à Mme Gazan pour deux minutes.

Mme Leah Gazan: Merci.

Vous nous avez parlé aujourd'hui d'événements qui ont eu des répercussions durables sur votre esprit et celui de votre enfant. Vous avez ensuite parlé du non-respect des droits de la personne, en particulier de la Convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant, que nous sommes tenus de respecter en tant que membres — nous devons assurer le respect des droits de la personne — et surtout des conventions internationales que nous avons signées, notamment l'article 39, qui dit ceci:

[...] prennent toutes les mesures appropriées pour faciliter la réadaptation physique et psychologique et la réinsertion sociale de tout enfant victime de toute forme de négligence, d'exploitation ou de sévices, de torture ou de toute autre forme de peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, ou de conflit armé. Cette réadaptation et cette réinsertion se déroulent dans des conditions qui favorisent la santé, le respect de soi et la dignité de l'enfant.

De votre point de vue, à quoi cela ressemblerait-il?

Mme Kim Shore: Vous parlez de notre cœur, de notre esprit. Je pense que je parle au nom d'au moins 600 gymnastes qui ont signé notre lettre ouverte: nos esprits ont été brisés.

Je n'arrive pas à croire que l'environnement que j'avais enduré quand j'avais 13 ans et que je pensais avoir suffisamment changé, avec l'évolution de notre société, pour qu'il soit sécuritaire pour que mon enfant pratique un sport que j'aimais, que je trouvais beau, qui faisait partie de moi-même et qui est devenu une partie d'elle aussi... Je ne m'attendais pas à ce qui se produisait quand j'étais enfant soit pire aujourd'hui, 35 ans plus tard.

Ces principes que vous lisez dans la Convention ne sont pas respectés au Canada. Je ne les ai jamais vus jouer un rôle dans un centre sportif où l'on pratique la gymnastique au Canada. Je ne vois pas du tout qu'ils sont respectés. Peu importe ce que nous devons faire, je suis totalement d'accord pour que cela devienne une norme nationale.

La présidente: Merci beaucoup.

Nous allons faire nos deux derniers tours. La parole sera d'abord à Mme Ferreri pour deux minutes, et ensuite à Mme Lambropoulos pour deux minutes en ligne.

Nous vous écoutons, madame Ferreri.

Mme Michelle Ferreri (Peterborough—Kawartha, PCC): Merci, madame la présidente.

Certainement, deux minutes ne suffiront jamais pour rendre justice à ce que nous devons faire aujourd'hui.

Je veux d'abord vous remercier. Vos témoignages sont très puissants et vous nous inspirez. Nous sommes toutes très touchées. Le bien-être des enfants est notre avenir.

Hier, c'était la Journée nationale de l'enfant. C'est bouleversant de lire que nous nous classons aux derniers rangs pour ce qui est de la survie infantile, incluant le suicide chez les adolescents, la mortalité et la santé des enfants, y compris la vaccination, le poids malsain et la satisfaction globale à l'égard de la vie des enfants. Cela en fait partie. Tout ce dont nous parlons est certainement interrelié.

Madame Cline, j'ai beaucoup de choses à dire, mais je sais que vous n'avez pas eu l'occasion de donner votre témoignage. J'aimerais vous donner la parole.

• (1205)

Mme Amelia Cline: Merci, madame la présidente. Je vous en remercie.

Beaucoup de ce que je voulais dire au départ a déjà été abordé par mes collègues. J'aimerais cependant que le Comité comprenne que bien qu'il soit essentiel que les personnes qui ont survécu à des abus soient entendues — et nous sommes toutes très heureuses d'avoir l'occasion de le faire aujourd'hui —, nous pourrions passer des heures ici à vous raconter des histoires qui vous briseraient le cœur mille et une fois, mais cet exercice sera inutile si aucune mesure n'est prise à la fin du processus.

C'est ce que les survivantes veulent, et c'est ce que nous n'avons pas encore vu. Il doit y avoir une reddition de comptes.

Comme je le disais au sujet du leadership actuel de Gymnastique Canada, malgré toute l'attention des médias et malgré le fait que le président ait été mêlé à au moins deux situations dans lesquelles des entraîneurs abusifs ont obtenu des promotions sous sa direction, il occupe toujours son poste. L'agente de lutte contre le harcèlement dont j'ai parlé tout à l'heure est toujours à son poste. Il n'y a pas encore eu de reddition de comptes, et c'est vraiment ce que nous cherchons, parce que beaucoup d'entre nous n'avons pas obtenu justice.

C'est pour ça que nous sommes ici aujourd'hui. Nous espérons que le Comité le fera pour nous.

La présidente: Merci.

Nous allons donner la parole à Mme Lambropoulos pour deux minutes.

Mme Emmanuella Lambropoulos (Saint-Laurent, Lib.): Merci, madame la présidente.

J'aimerais d'abord remercier tous les témoins d'avoir eu le courage de venir nous parler de leurs expériences et d'essayer d'améliorer le sport au Canada pour les jeunes qui se joignent à des équipes et qui participent.

J'ai une formation en enseignement. J'ai aussi pratiqué des sports, mais pas au niveau professionnel. J'ai été entraîneuse.

Je pense que le problème ne concerne pas uniquement Gymnastique Canada, je crois qu'il s'agit d'un problème généralisé. Chaque fois qu'un enfant n'est pas avec ses parents et qu'il est avec un adulte qui ne fait pas partie de sa famille, il faut malheureusement prendre plus de précautions.

Les enfants sont parmi les principales victimes d'abus sexuels, et nous n'en parlons pas avec nos enfants ni dans les écoles. Nous n'en parlons pas dans les équipes.

J'aimerais savoir ce que vous pensez du rôle que l'on peut jouer pour protéger les enfants qui pratiquent des sports, pour les sensibiliser à ce qui est approprié et à ce qui ne l'est pas, et pour qu'ils

sachent à qui ils peuvent s'adresser. Par exemple, si quelqu'un vous touche de cette façon, vous devez en parler à la police. Que pensez-vous de cela, pour l'avenir?

J'ai parlé à la ministre St. Onge. Je comprends ce qu'est votre principale demande. Vous en avez parlé plusieurs fois, alors je veux me concentrer sur autre chose. La ministre s'entretiendra avec ses homologues provinciaux. J'aimerais savoir si vous auriez des observations à faire sur ce dont je viens de parler.

Mme Amelia Cline: Je pense qu'il est d'une importance cruciale de sensibiliser très tôt les enfants sur l'autonomie corporelle en particulier. C'est quelque chose dont j'ai parlé avec plusieurs victimes. En tant que gymnastes, nous n'avons jamais compris que nous avions une autonomie corporelle. Cela a été un facteur non seulement dans la violence sexuelle, mais aussi dans la violence physique que nous avons subie.

Nous ne savions pas que nous pouvions dire « non ». Nous ne savions pas qu'il était inapproprié qu'un adulte nous manipule au point de nous faire hurler de douleur, car nous étions certaines que nos entraîneurs savaient ce qui était bien pour nous. Cela faisait partie du processus de conditionnement. Je crois que ce qui contribue à l'abus sexuel par la suite, c'est que lorsque le conditionnement est tel qu'un entraîneur peut faire n'importe quoi, n'importe quand, à votre corps, cela lui permet aussi d'agresser sexuellement des enfants.

Je crois que ces conversations, cette sensibilisation et l'élimination du rapport d'inégalité naturel qui existe sont d'une importance vitale.

• (1210)

La présidente: C'est très bien.

Au nom du Comité, je tiens à remercier Mme Cline, Mme Shore et M. Koehler d'être venus témoigner aujourd'hui. Comme nous l'avons précisé, cette étude sera très difficile. Si vous avez besoin d'aide, je vous invite à communiquer avec la greffière. Nous sommes là pour vous. Nous comprenons qu'aujourd'hui n'est que le début de ce cheminement avec nous.

Nous vous remercions beaucoup.

Je vais suspendre la séance quelques secondes et nous poursuivrons ensuite avec un autre groupe de témoins.

• (1210)

(Pause)

• (1210)

La présidente: Nous reprenons la séance.

Nous allons commencer par accueillir notre deuxième groupe de témoins. Je crois que tout le monde est avec nous en ligne.

Notre deuxième groupe de témoins est composé de Mme Teresa Fowler, professeure adjointe à la Concordia University of Edmonton, qui comparait à titre personnel. Nous accueillons également Mme Shannon Moore, professeure adjointe à la Faculté d'éducation de l'Université du Manitoba. Nous souhaitons également la bienvenue à Mme Allison Sandmeyer-Graves, directrice générale de Femmes et sport au Canada. De plus, nous accueillons des représentantes d'Indigenous Sport and Wellness Ontario: Mme Belle Bailey, adjointe, Développement du programme sportif, et Mme Christina Ruddy, directrice et coordonnatrice, Relations gouvernementales, stratégie nationale, qui sont toutes deux dans la salle aujourd'hui.

Chaque groupe disposera de cinq minutes pour faire une déclaration préliminaire. Comme vous le savez, nous commençons un peu en retard, et je vais donc faire mon possible pour que tout se déroule rondement.

J'invite d'abord Mme Fowler et Mme Moore à prendre la parole.

Mesdames, si vous partagez votre temps, vous avez cinq minutes.

Mme Shannon Moore (professeure adjointe, Faculté d'éducation, Université du Manitoba, à titre personnel): Bonjour.

Je m'appelle Shannon Moore. Je suis professeure adjointe à la Faculté d'éducation de l'Université du Manitoba. Je vais partager mon temps de parole avec l'une de mes collègues.

Mme Teresa Fowler (professeure adjointe, Concordia University of Edmonton, à titre personnel): Bonjour. Je m'appelle Teresa Fowler. Comme il a été mentionné, je suis professeure adjointe à la faculté d'éducation de la Concordia University of Edmonton.

Nous remercions la présidente et les membres du Comité de nous avoir invitées à témoigner aujourd'hui.

Nous allons aujourd'hui vous parler de certaines des conclusions d'une étude que nous avons menée en 2021 avec 21 joueurs masculins de hockey sur glace de niveau élite sur l'hypermasculinité et le hockey. Nos conclusions font écho aux témoignages qui ont déjà été présentés au Comité, notamment celui de M. Koehler concernant le silence des athlètes, le manque de reddition de comptes et le fait que nous devons croire et protéger les athlètes; et aussi le témoignage de Mme Shore qui a parlé du manque de diversité dans le sport et du fait que les adultes dont le rôle est de protéger doivent en fait protéger les athlètes et non la marque.

Au Canada, le hockey sur glace masculin est lié à notre identité nationale. Les chercheurs ont établi ce lien en raison du nombre d'inscriptions, de l'attention médiatique et du financement. Ce lien entre le nationalisme et le hockey sur glace masculin est renforcé par le fait que les sports relèvent du portefeuille du ministère du Patrimoine canadien. Le fait de considérer le hockey sur glace masculin en tant que patrimoine perpétue une culture blanche, cis, hétéro et dominée par les hommes. Cette culture est résolument ancrée dans la mentalité selon laquelle la victoire à tout prix se fait au détriment du droit des femmes à la sécurité et de la santé physique et mentale des hommes.

Bien que les participants à notre étude aient affirmé être réfractaires à cette culture, ils ont majoritairement parlé de leur incapacité à la combattre. Par exemple, un participant nous a parlé d'un événement qui s'est produit dans le vestiaire et des tactiques de contrôle qui encouragent la conformité. L'entraîneur « est entré dans le vestiaire et il a essentiellement dit à chaque joueur à quel point il jouait mal et que ce qu'il avait fait était nul, et il a terminé sa tirade en disant qu'il allait se pendre dans la douche et que c'était notre faute. Nous avions 12 ans ».

En tant que Canadiens, nous devons remettre en question le statut national du hockey sur glace pour hommes et le privilège accordé aux joueurs, surtout lorsque cela se traduit par la banalisation des agressions sexuelles et les camouflages subséquents. Dans le cadre de notre étude, lorsque le sujet était aborné directement, les participants ont reconnu que le sexisme est omniprésent dans la culture du hockey; mais souvent, ils ne donnaient pas d'exemples

précis ou ne montraient pas d'intérêt particulier à en parler sérieusement.

Cela dit, les participants nous ont fait part d'histoires que nous avons classées comme étant du sexisme et de la misogynie pendant toute l'entrevue. Les participants ont raconté comment des femmes et des filles étaient utilisées comme accessoires et pour marquer des points lors d'activités d'équipe. Un participant a mentionné qu'un entraîneur avait fait des tirs au corps sur une jeune fille de 15 ans à l'occasion d'une fête de recrues. Pour ces joueurs, ce n'était rien de plus que des histoires de hockey partagées nonchalamment pendant les entrevues. Cet intérêt superficiel à l'égard du sexisme évident dans nos données et dans la culture en général pourrait expliquer pourquoi il y a encore des agressions sexuelles, pourquoi des efforts de camouflage sont encore faits pour sauver l'équipe et les hommes responsables plutôt que les victimes, et pourquoi il est difficile de faire un changement significatif.

• (1215)

Mme Shannon Moore (professeure adjointe, Faculté d'éducation, Université du Manitoba, à titre personnel): Les chercheurs s'entendent pour dire que le hockey sur glace pousse les jeunes garçons et les jeunes hommes à adopter des idéaux masculins bien précis. La masculinité du hockey repose sur l'agressivité, la domination, le stoïcisme et la bravade. À mesure que les joueurs progressent pour atteindre des niveaux d'élite, ces comportements sont attendus, renforcés et récompensés. Pourtant, comme les participants à notre étude l'ont clairement indiqué, ces attentes nuisent à leur santé physique et mentale. Lorsque des gens laissent entendre que les chercheurs ne comprennent pas la culture du hockey et qu'ils diabolisent le hockey par rapport à d'autres sports, ils ignorent la voix d'athlètes comme ceux qui ont participé à notre étude.

En analysant les données, nous avons été étonnées par le sentiment de précarité exprimé par les participants. Ces joueurs de niveau élite avaient l'impression de marcher sur des oeufs. Ils craignaient les conséquences d'une simple petite erreur. Les participants ressentaient de l'insécurité quant à leur place dans l'équipe et ont dit qu'ils étaient chanceux de faire partie de l'équipe, qu'ils devaient travailler très fort pour y rester ou qu'ils ne pouvaient pas prendre le temps de soigner une blessure. Ils avaient l'impression qu'ils devaient sacrifier leur corps pour l'équipe, ce qu'ils justifiaient par le fait que, premièrement, ils faisaient partie d'un sport national et que c'était quelque chose de plus important qu'eux, et, deuxièmement, ils espéraient y réussir.

Tout ce qui se passe dans le hockey est lié aux étapes à venir et l'espoir d'avancer est utilisé pour discipliner les joueurs. Comme un participant l'a dit: « Si vous ne faites pas exactement ce qu'ils demandent, si vous ne renoncez pas à tout ce que vous avez, si vous ne défendez pas les intérêts de votre équipe, alors vous trouverez un jour votre équipement dans un sac à ordures jeté à l'arrière. C'est comme ça qu'ils réduisent les rangs. »

Les participants ont également mentionné les échanges lorsqu'ils étaient adolescents, l'un d'eux se qualifiant de « valise ». D'autres ont affirmé clairement que leurs entraîneurs ne se souciaient pas d'eux en tant que personnes et qu'ils les considéraient uniquement comme de l'« argent ». Ils ont dit que le hockey est une industrie impitoyable et ils savaient qu'ils en étaient les produits.

Le sentiment de précarité lié au processus de marchandisation peut nous aider à comprendre, mais sans les excuser, pourquoi les joueurs de hockey ne résistent pas ouvertement ou activement aux divers aspects de la culture, même lorsqu'ils nuisent à leur propre santé mentale.

Dans le sillage des dénonciations touchant Hockey Canada, nous assistons à une réponse superficielle à un problème systémique qui fait que tant que le jeu favorisera le nationalisme et conservera son statut national, certains aspects de la culture seront encouragés, ignorés ou excusés. Ces aspects culturels continueront de nuire aux victimes de cette culture qui sont agressées, dévalorisées, exclues et rejetées au nom de la victoire à tout prix.

Je vous remercie de votre attention.

• (1220)

La présidente: Merci beaucoup.

Nous allons maintenant céder la parole à Femmes et sport au Canada.

Madame Sandmeyer-Graves, vous avez la parole pour cinq minutes.

[Français]

Mme Allison Sandmeyer-Graves (directrice générale, Femmes et sport au Canada): Bonjour, madame la présidente et membres du Comité.

[Traduction]

Je m'appelle Allison Sandmeyer. Je suis la directrice générale de Femmes et sport au Canada. Mon pronom est « elle ».

Je me joins à vous aujourd'hui à partir des territoires traditionnels des peuples de la région du Traité n° 7 dans le sud de l'Alberta. La ville de Calgary est également la terre natale des Métis historiques du Nord-Ouest et de la nation métisse albertaine de la région 3.

Avant de commencer, je tiens à exprimer mon profond respect et ma gratitude aux personnes qui ont vécu de la maltraitance dans le sport. Nous sommes de tout coeur avec vous dans vos efforts pour obtenir des changements.

Le travail que nous effectuons dans le cadre de Femmes et sport au Canada repose sur notre conviction que le sport sécuritaire, équitable et inclusif est un puissant moyen de promouvoir les possibilités et l'équité pour les femmes dans tous les secteurs de la société. Je suis ici pour m'assurer que le sport respecte cette promesse.

La maltraitance dans les sports est mondiale et universelle, comme M. Koehler l'a dit, mais les femmes et les filles forment un groupe particulièrement vulnérable. Ceci est encore plus vrai pour les femmes et les filles qui sont victimes de systèmes d'oppression qui se chevauchent, notamment les filles autochtones, les filles transgenres et les filles handicapées.

Comment en sommes-nous arrivés là? Malgré les progrès réalisés, la recherche et l'expérience confirment que le sport demeure un monde dominé par les hommes et dans lequel le patriarcat, la misogynie et la masculinité hégémonique sont institutionnalisés et exprimés culturellement à tous les niveaux. La dévalorisation systématique des femmes et des filles crée des conditions qui les exposent à des risques de préjudice dus à la maltraitance ou à la violence fondée sur le sexe. C'est une situation normalisée.

Comme nous venons de l'entendre, il est évident que cela a des répercussions négatives sur les hommes et les garçons.

Nous reconnaissons que beaucoup de femmes ont intériorisé le patriarcat et la misogynie et qu'elles peuvent perpétuer l'inégalité entre les sexes et se nuire. C'est une réalité qu'il ne faut pas ignorer dans l'élaboration de solutions.

Parmi les récents exemples de ces comportements dans l'actualité, mentionnons la masculinité toxique incontrôlée qui normalise la violence sexiste exercée par les athlètes masculins contre les jeunes femmes; l'inégalité entre les sexes exprimée par une surveillance et une reddition de comptes inadéquates qui expose les jeunes athlètes féminines à des abus sans retenue de la part des entraîneurs; la misogynie dans les pratiques d'encadrement, exprimée par la honte corporelle et la surveillance du poids des jeunes filles. Ce ne sont là que quelques exemples.

Nous avons besoin d'un système sportif fondé sur des valeurs et qui privilégie avant tout la dignité, les droits et le bien-être des participants, ce qui se reflète dans la façon dont le sport est conçu, contrôlé et financé. Nous avons besoin d'un système sportif qui reflète les besoins et les intérêts des femmes, des filles et d'autres groupes sous-représentés en intégrant leurs voix et leurs points de vue dans tous les aspects, notamment la gouvernance, la stratégie et la prestation des programmes. Nous avons besoin d'un système sportif fondamentalement diversifié, équitable et inclusif.

La sécurité dans le sport est indissociable de la lutte menée depuis des décennies pour que les femmes soient valorisées, respectées et traitées équitablement, dans le sport et ailleurs. Sans l'égalité entre les sexes, le sport ne sera pas un espace sécuritaire pour les femmes et les filles. Sans sécurité, la pleine participation des femmes et des filles est impossible.

Nous appuyons fermement la nécessité d'une multitude de mesures de protection pour atténuer les préjudices causés par toute personne dans le sport. Dans ce contexte, nous devons intervenir d'urgence pour régler le problème de l'inégalité entre les sexes. Nous devons agir dans une optique intersectionnelle.

Des progrès sont incontestablement accomplis, mais ils se produisent trop lentement et ils ne sont pas réalisés de manière uniforme dans l'ensemble du système sportif. L'annonce récente du renouvellement du financement fédéral de 25,3 millions de dollars pour l'équité des genres dans le sport est d'une importance cruciale. Cependant, les témoignages entendus aujourd'hui montrent clairement que d'autres mesures sont nécessaires pour accélérer les progrès. L'objectif doit être une transformation structurelle et culturelle. Rien de moins ne sera suffisant.

À cette fin, nous recommandons ce qui suit:

Tout d'abord — et je me fais l'écho des autres témoins —, le gouvernement du Canada doit profiter de la préoccupation partagée par tous les partis à l'égard des abus dans le sport pour lancer une enquête judiciaire nationale sur la maltraitance à tous les niveaux du sport afin d'obtenir une compréhension systémique des défis et de concevoir des solutions appropriées. Encore une fois, ce processus doit se dérouler dans une perspective intersectionnelle sexospécifique, et dans le cadre de l'enquête, il faudrait envisager d'éventuels systèmes de réglementation du sport.

Entretemps, nous devons agir de toute urgence et utiliser toute la puissance du gouvernement fédéral en tant qu'important investisseur dans le sport afin d'apporter des changements. Cela englobe l'imposition de normes minimales en matière d'équité entre les sexes, de diversité, d'inclusion et de protection à tout organisme sportif qui reçoit du financement. Cela ne devrait pas s'appliquer uniquement aux cadres de financement de base. Le financement de programmes de haut niveau comme À nous le podium, ainsi que le financement consacré à la tenue d'événements, à l'infrastructure, aux projets, etc. devrait être conditionnel au respect de ces normes sportives fondées sur des valeurs par tous les différents groupes.

Merci.

• (1225)

La présidente: Merci beaucoup.

Enfin, je cède la parole à Indigenous Sport and Wellness Ontario.

Mesdames Bailey et Ruddy, si vous voulez partager les cinq prochaines minutes, nous vous écoutons.

Mme Belle Bailey (adjointe, Développement du programme sportif, Indigenous Sport and Wellness Ontario): [*Le témoin s'exprime en anishinaabemowin. ainsi qu'il suit.*]

Kwey, Belle Bailey nid-ijinikàz. Pikwakanagan nid-ondjibà. Makwà ashidj mikinàk nidòdem.

[Français]

Je m'appelle Belle Bailey. Je suis une Algonquienne de la Pikwakanagan First Nation, et j'ai toujours été passionnée par le sport.

En 2017, j'ai eu l'honneur d'être choisie pour représenter l'équipe de l'Ontario aux Jeux autochtones de l'Amérique du Nord en tant qu'athlète. En 2020, j'ai été embauchée par Indigenous Sport and Wellness Ontario pour aider à gérer différents aspects de cet organisme sportif provincial. C'est un poste que j'occupe encore aujourd'hui et que j'aime beaucoup.

En 2023, je vais accompagner l'équipe de badminton de l'Ontario à titre d'entraîneuse lors d'une autre participation aux Jeux autochtones de l'Amérique du Nord, qui se dérouleront en Nouvelle-Écosse l'été prochain.

Je suis ici aujourd'hui pour vous parler au nom d'Indigenous Sport and Wellness Ontario que je vais désigner par l'acronyme ISWO pendant le reste de mon exposé.

L'ISWO est l'organisme provincial désigné pour le sport autochtone en Ontario. Nous sommes au service de tous les peuples et de toutes les collectivités autochtones de la province, y compris les Premières Nations, les Inuits et les Métis vivant dans les réserves et hors réserve, en milieu rural et urbain.

Notre organisme propose des occasions de participer à des activités sportives et culturelles qui favorisent le mieux-être et les modes de vie positifs. Nous avons mis en oeuvre à l'intention des femmes et des filles un programme dont l'objectif est d'accroître les possibilités de participation aux sports, aux loisirs et à l'activité physique, tout en renforçant leur autonomie par une confiance, une capacité et des connaissances accrues.

Nous avons récemment créé un fonds pour l'engagement des femmes et des filles dans le sport et organisé la toute première conférence Partageons nos forces.

Nous aimerions faire les observations suivantes.

Premièrement, la participation des hommes et des femmes dans le sport est extrêmement inégale au Canada. Tout le monde sait que le taux de participation des filles dans les sports diminue au début de l'adolescence, ce qui se traduit par un taux d'abandon d'une fille sur trois à l'adolescence. Pour les filles de 19 à 24 ans, le taux de participation diminue à 34 %. Dans le cas des femmes et des filles autochtones, cette disparité est encore pire, le taux de participation n'étant que de 24 % à partir de l'adolescence.

Notre deuxième observation est que les médias sportifs canadiens ne représentent pas adéquatement les athlètes féminines qui pourraient inspirer les jeunes. Des études montrent que 92,6 % de la couverture médiatique porte sur les sports masculins; cependant, d'autres recherches montrent que les Canadiens veulent regarder des compétitions sportives féminines. Le problème, c'est qu'aucune chaîne ne les diffuse. Comme vous pouvez l'imaginer, il n'existe pratiquement aucune donnée équivalente pour ce qui est de la représentation des peuples autochtones dans les médias sportifs. La représentation est importante.

Notre troisième observation est que les préjugés sexistes conscients et inconscients jouent un grand rôle dans tous les aspects du sport. Les capacités et les compétences des femmes sont systématiquement sous-estimées. Cette inégalité perçue nuit à la participation des femmes et des filles au sport. Les hommes sont perçus au départ comme étant compétents dans le sport. Les femmes doivent d'abord faire leurs preuves et elles doivent ensuite constamment prouver leurs compétences. Si l'on ajoute les préjugés raciaux envers les peuples autochtones aux préjugés qui existent envers les femmes, on comprend aisément qu'il y a une dure pente à remonter.

Enfin, notre quatrième observation est que tout ce dont nous parlons nous amène directement à l'équité salariale, car il y a une corrélation entre les salaires plus bas résultant du peu de couvertures médiatiques et la sous-représentation dans les rôles de direction. Le Canada a fait des progrès à cet égard, mais il y a encore beaucoup de travail à faire.

L'ISWO souhaite formuler les recommandations suivantes:

La première est d'accroître les programmes de sport particulièrement adaptés aux femmes et aux filles afin de créer des espaces sûrs dans lesquels elles pourront pratiquer une activité physique et profiter des possibilités de bien-être. Cela permettra de réduire les obstacles psychosociaux aux loisirs, à la santé et au bien-être. Le fait d'avoir ces possibilités pourra encourager les femmes et les filles à faire du sport pendant toute leur vie.

Notre deuxième recommandation est de faire connaître et de célébrer un plus grand nombre d'athlètes féminines en général. Cela englobe aussi la reconnaissance d'un plus grand nombre de femmes et de filles autochtones qui réussissent dans le sport. En soulignant et en reconnaissant l'excellence athlétique et en partageant les histoires de réussite, nous pouvons continuer d'inspirer de jeunes athlètes et de leur présenter des modèles. Comme je l'ai déjà dit, la représentation est importante. Vous ne pouvez pas devenir ce que vous ne pouvez pas voir.

La troisième recommandation porte sur l'engagement du gouvernement du Canada à atteindre l'équité entre les sexes dans le sport à tous les niveaux d'ici 2035, ce qui est, selon nous, beaucoup trop tard. De récents sondages ont révélé qu'une fille sur quatre n'a pas l'intention de reprendre les activités sportives pratiquées avant la pandémie à un moment où le sport pourrait être plus important que jamais. Il faut accélérer ce calendrier.

Enfin, la quatrième recommandation est d'accroître le soutien à l'établissement de parcours sportifs et de carrière à l'intention des femmes dans le but d'accroître le nombre d'athlètes, d'entraîneuses certifiées, de gérantes et d'entraîneuses personnelles qui, à leur tour, pourront servir de modèles aux jeunes athlètes.

• (1230)

Je termine en rappelant que je m'appelle Belle Bailey. Je suis une fière Algonquine de la Pikwakanagan First Nation et je représente aujourd'hui Indigenous Sport and Wellness Ontario. Nous continuons de défendre les intérêts des femmes et des filles dans le sport et nous espérons que le Comité examinera attentivement nos recommandations.

Madame la présidente, nous tenons à exprimer notre gratitude envers le Comité pour nous avoir offert cette occasion de témoigner. Merci. *Meegwetch.*

La présidente: Merci beaucoup.

Je veux informer tout le monde que la sonnerie d'appel se fera entendre à 12 h 30 pour le vote prévu à 13 heures. Nous devons alors décider de poursuivre ou non notre travail, mais je veux que vous sachiez que nous devons faire un choix. Je dirais qu'il serait probablement bien de poursuivre puisque nous avons des personnes formidables dans la salle, mais je vais commencer dès maintenant, avant la sonnerie.

Je cède d'abord la parole à Mme Ferreri pour six minutes.

Nous vous écoutons, madame Ferreri.

Mme Michelle Ferreri: Merci, madame la présidente, et merci encore à tous nos témoins d'être ici aujourd'hui. Je vous suis vraiment reconnaissante d'avoir pris le temps de comparaître. Je sais que tous les membres du Comité pensent la même chose, qu'ils soient en ligne ou en personne.

Madame Fowler, j'aimerais commencer par vous. J'ai eu l'occasion de poser quelques questions à des représentants de Hockey Canada dans le cadre des travaux du comité du patrimoine. Un des témoins, M. Smith, parlait des joueurs de hockey — c'était presque inconscient, d'une certaine façon — comme s'il s'agissait de produits.

Je ne pouvais m'empêcher de penser que si nous traitons nos enfants, nos joueurs ou nos athlètes comme des produits, comment traiteront-ils ensuite les autres? J'aimerais savoir ce que vous pensez de cela, dans le sport en général.

Mme Teresa Fowler: Je vous remercie de poser cette importante question. Je suis désolée, mais le retour me déconcentre un peu.

Encore une fois, notre étude est centrée sur la culture du hockey. Cela n'enlève rien aux expériences que d'autres personnes ont partagées, mais notre travail révèle exactement ce dont vous parlez. Ces joueurs sont traités comme des produits utilisés pour la victoire et cela façonne ensuite leur façon de traiter les autres.

Ce n'est pas le cas. Les hommes qui ont participé à notre étude ont dit qu'ils auraient voulu parler et s'exprimer; mais puisque personne dans le vestiaire ne le faisait, ils se contentaient d'obéir à l'entraîneur. Lorsque l'entraîneur vous dit que vous devez gagner à tout prix, ces coûts, malheureusement, se font au détriment des femmes et des filles, comme nous l'avons appris cet été.

Je crois qu'il est également important de mentionner, et je céderai ensuite la parole à Mme Moore pour qu'elle puisse répondre, que les chercheurs se penchent là-dessus depuis des décennies. Ces expériences n'ont rien de nouveau pour les chercheurs et les victimes. Les gens n'ont pas écouté, alors Hockey Canada, bien qu'il s'agisse certainement d'un événement tragique, nous offre également l'occasion, comme d'autres l'ont dit, de vraiment changer la culture du sport.

Je vais céder la parole à Mme Moore.

Mme Shannon Moore: Merci beaucoup. Je suis très heureuse de répondre à cette question sur la marchandisation, car il s'agissait d'un volet important de notre recherche. Les participants ont dit que lorsqu'ils avaient 15 ans — tous nos participants avaient plus de 18 ans —, ils avaient l'impression dès l'âge de 13 et 14 ans que le sport était devenu un travail et qu'ils n'avaient plus de plaisir à jouer. Je sais que quelqu'un a parlé d'avoir du plaisir plus tôt, mais ils n'ont pas parlé du son des patins sur la glace, de la camaraderie, de s'amuser. Ils ont parlé du sport en tant qu'étapes à franchir pour passer au niveau suivant. Nous avons pensé que cela les amenait à se sentir continuellement dans une situation précaire, comme je l'ai mentionné, et que la précarité était l'une des raisons pour lesquelles ils ne parlaient pas.

Nous pourrions mentionner plusieurs autres raisons pour lesquelles nous pensons que nos participants n'ont pas parlé des agressions ou du sexisme dont ils ont été témoins, mais la marchandisation était certainement un motif important qui décourageait la dénonciation.

Mme Michelle Ferreri: Je vous remercie beaucoup de votre réponse.

Je sais que nous avons entendu des témoignages très convaincants et d'excellentes idées pour ce qui est de la législation. Je pense que l'un des éléments sur lesquels j'aimerais que l'on discute davantage — et vous avez peut-être des recherches pertinentes —, c'est le rôle des parents dans cette marchandisation, le fait d'adhérer à l'idée de l'entraîneur que leur enfant est directement lié à sa valeur dans le jeu. Les parents ont de grandes responsabilités à cet égard, en ce sens qu'ils se rangent du côté de l'entraîneur au détriment de l'enfant.

J'aimerais savoir ce que vous en pensez et ce que nous pouvons faire, en tant qu'élus, pour adopter des politiques visant à mieux éduquer les parents afin qu'ils n'imposent pas leur vision à leurs enfants.

• (1235)

Mme Teresa Fowler: Merci. C'est un bon point. Encore une fois, je vais céder la parole à Mme Moore, parce que tout le monde contribue à cette culture, non seulement les parents, mais également les fans et les médias, comme nous l'avons déjà mentionné, pour ce qui est du temps d'antenne consacré aux sports masculins par rapport aux sports féminins. Nous sommes tous complices.

Pour savoir ce que le gouvernement peut faire, il faut commencer par voir où se situe le sport dans le portefeuille du gouvernement fédéral. Comme il a été souligné, le sport relève de Patrimoine canadien. Si le sport relevait du domaine de la santé, imaginez la différence que cette optique pourrait faire dans la façon dont nous le considérons.

Je cède la parole à Mme Moore.

Mme Shannon Moore: Merci.

Je crois qu'il y a une lacune dans l'éducation en général. Il est vrai que je travaille à la faculté d'éducation, mais une des constatations de notre étude, c'est qu'il y a un manque général d'éducation qui permettrait aux entraîneurs et aux joueurs de comprendre ce qu'est la saine masculinité et les façons dont ils pourraient éventuellement réifier d'autres personnes.

Ensuite, il y a évidemment la sensibilisation des parents. Il y a un manque absolu d'éducation sur les questions liées aux sexes. Certes, ils reçoivent constamment de l'information sur les questions liées aux deux sexes, mais ils n'en parlent pas ouvertement.

Nous croyons que la culture des vestiaires est un énorme problème à cet égard. C'est un espace dans lequel les jeunes hommes et les garçons n'ont pas de guide. Beaucoup de choses sont discutées dans les vestiaires et il y a cette notion que cela doit rester privé.

Je demanderais aux parents comment les enfants sont « adultérés » dans ce processus de marchandisation. Il y a de jeunes enfants de 12 et 13 ans qui n'ont jamais de périodes de congé. Ils ne vont pas jouer au baseball pendant l'été; ils participent maintenant à des camps de hockey parce qu'ils doivent se préparer pour les prochaines étapes. Je demanderais aux parents de penser à leur rôle dans la marchandisation et l'adultification de leur enfant.

Nous pensons souvent qu'il n'est pas nécessaire de parler aux hommes et aux garçons qui jouent au hockey parce qu'ils forment un groupe privilégié. Comme les autres recherches de Mme Fowler le montrent, ils doivent parler de leur expérience de la masculinité dans le processus de son développement par le biais du hockey.

La présidente: Merci beaucoup.

Je vais vous interrompre, car la sonnerie se fait entendre. Je demande le consentement unanime pour poursuivre les témoignages.

Fantastique. Puisqu'il y a consentement, nous allons poursuivre.

Madame Sudds, vous avez la parole pour six minutes.

Mme Jenna Sudds (Kanata—Carleton, Lib.): Merci, madame la présidente.

Je remercie tous les témoins d'être avec nous aujourd'hui et du travail très important qu'ils accomplissent.

J'aimerais commencer par une question très simple et je vais l'adresser à Mme Sandmeyer-Graves, de Femmes et sport au Canada.

Tout d'abord, je reconnais que les données montrent qu'en général, deux fois moins de femmes que d'hommes font du sport. J'aimerais que vous nous parliez des facteurs que vous avez observés dans le cadre de votre travail qui nous aideraient à comprendre pourquoi.

Mme Allison Sandmeyer-Graves: Merci de votre question.

Oui, c'est vrai que le taux de participation des femmes et des filles est beaucoup plus faible que celui des hommes et des garçons. Comme indiqué, nous disposons de recherches qui montrent qu'à l'adolescence, les filles qui s'adonnent à des sports abandonnent leur pratique dans une proportion d'une sur trois, contre un sur dix chez les garçons.

Essentiellement, qu'est-ce qui se passe? En bout de piste, la réponse est complexe et multidimensionnelle. Les filles nous disent que pour elles, les principaux facteurs en cause sont les facteurs d'accessibilité. On sait déjà que les filles n'ont toujours pas le même nombre d'occasions et la même facilité d'accès aux sports, mais elles citent aussi la qualité de pratique des sports.

Historiquement, le sport a été conçu par des hommes pour les garçons et les hommes. Pour cette raison, toute tentative d'inclure les filles et les femmes est de nature curative. C'est une correction rétroactive, si vous voulez. Ça varie d'un sport à l'autre, mais le sport est encore largement dirigé par les hommes. Même dans les sports à participation largement féminine, la plupart des entraîneurs sont masculins. Si on prend des sports comme la ringuette par exemple, on constate qu'ils sont en fait définis par les hommes. Ils sont conçus et pratiqués selon une vision masculine du monde, et les filles nous disent que cette vision ne les rejoint pas. Elles n'ont pas l'impression que ces sports ont été conçus en fonction de leurs besoins et de leurs intérêts. Dans ce cas, le sport ne leur convient pas.

Elles nous parlent aussi d'aspects comme la sécurité. Elles parlent d'intimidation. Elles parlent des difficultés réelles qu'elles vivent avec la confiance et l'image corporelles. Dans le sport, votre corps est en vitrine, et il est l'objet d'une interaction constante avec les autres individus.

Il y a une multitude de facteurs en jeu, mais ce que les filles disent, en fin de compte, c'est que le sport, qui est censé remplir leur temps libre, leur temps extrascolaire et leur temps loin des autres amis, ne comble pas ces attentes.

Bien sûr, la sécurité est un des principaux facteurs de l'équation. Quand on parle aux filles de sécurité ou de maltraitance au sens large, il ne s'agit pas seulement de protection contre les abus sexuels et le harcèlement sexuel, mais aussi de sécurité psychologique et émotionnelle. Il s'agit de sécurité entre pairs. Il s'agit de sécurité vis-à-vis des adultes dans la pièce. Quand on commence à réfléchir aux solutions, il est très important d'avoir une vision holistique des choses.

● (1240)

Mme Jenna Sudds: C'est incroyable; je vous remercie. De toute évidence, il y a encore beaucoup de travail à faire.

Je vais poser ma prochaine question à Mme Bailey, présente en personne.

Vous nous avez présenté vos recommandations. Je pense en avoir compté trois, la dernière étant que le gouvernement s'engage à faire de l'équité entre les genres dans le sport une réalité concrète. Pourriez-vous nous éclairer sur la forme que cela pourrait prendre, et expliquer un peu plus cette recommandation?

Mme Belle Bailey: Désolée; pouvez-vous répéter?

Mme Jenna Sudds: Je crois que votre troisième recommandation incitait le gouvernement à s'engager à réaliser l'équité entre les genres dans le sport. Si vous le voulez bien, pourriez-vous nous en dire plus sur la forme que cela pourrait prendre, de votre point de vue?

Je ne veux pas vous mettre dans l'embarras. Si c'est le cas, je peux passer à autre chose.

Mme Christina Ruddy (directrice et coordonnatrice, Relations gouvernementales, stratégie nationale, Indigenous Sport and Wellness Ontario): Voulez-vous que je poursuive?

Mme Jenna Sudds: Oui, tout à fait.

Mme Christina Ruddy: Quand on parle d'égalité des genres dans le sport, ça ne se limite pas au tableau d'ensemble, par exemple à ce qu'on voit à la télévision. Ça comprend aussi l'égalité des chances à la base, donner les mêmes chances aux garçons, aux filles et aux personnes LGBTQIA2+. C'est leur donner la possibilité d'au moins essayer de faire du sport.

Dans une perspective autochtone, il y a aussi les multiples obstacles auxquels se heurtent les Autochtones dans le sport, notamment la pauvreté et la distance, et nous devons tenir compte de l'éloignement du Grand Nord. La plupart des occasions de faire du sport sont offertes aux garçons et aux hommes, et non aux filles et aux femmes. Il faut envisager d'investir davantage dans les personnes qui sont le plus éloignées du sport par leurs conditions de vie, par la pauvreté, par l'alimentation et par toutes ces choses fondamentales que le reste de la population, mais pas les Autochtones, considère comme allant de soi.

Quand on parle d'égalité entre les genres, on envisage un tableau plus global: l'égalité des chances pour les garçons, les filles et toutes les différentes communautés, et la forme que cela pourrait prendre dans l'avenir. Ça pourrait être magnifique, n'est-ce pas? Nous avons récemment assisté aux championnats nationaux de hockey autochtone, où les hommes et les femmes étaient également représentés. Ce sont les communautés elles-mêmes qui peuvent offrir cette possibilité aux jeunes, mais ça nécessite une mobilisation de toute la communauté et un effort national.

Il y a égalité à ces niveaux, mais pas à celui de la base. C'est là qu'il faut creuser davantage: à la base, chez nous, dans nos cours arrière, et aussi en ciblant les femmes et les filles.

La présidente: Merci.

Je cède maintenant la parole à Mme Larouche.

Madame Larouche, vous disposez de six minutes.

[Français]

Mme Andréanne Larouche: Merci beaucoup, madame la présidente.

Je remercie aussi les témoins, ici présents et en ligne, de leurs témoignages. Nous nous rendons compte du caractère urgent et essentiel de cette étude.

Ma première question s'adresse à Mme Fowler.

Lorsque j'ai siégé au Comité permanent du patrimoine canadien, l'été dernier, je me suis sentie très interpellée. Si je ne m'abuse, vous avez fait partie des chercheurs cosignataires qui ont écrit une lettre dans le cadre de l'étude.

Je vois Mme Moore hocher de la tête aussi. Si vous avez quelque chose à ajouter, n'hésitez pas.

D'abord, pourquoi avez-vous écrit cette lettre? En quoi vous êtes-vous sentie interpellée par ce qui s'est passé cet été avec Hockey Canada?

• (1245)

[Traduction]

Mme Teresa Fowler: Mme Moore devait commencer, mais comme vous m'avez posé directement la question je vais répondre.

Nous avons signé la lettre en tant que chercheuses ayant contribué à cette étude. Comme je l'ai mentionné, certains chercheurs, pas nécessairement moi, ont participé à l'étude durant une vingtaine d'années. Nous avons jugé important de signer une lettre pour signaler notre présence. Nous en parlons depuis longtemps. Nos collègues tirent la sonnette d'alarme depuis longtemps.

C'est la question qui rassemble tout le monde ici. Si des lanceurs d'alarme se sont manifestés dans le sport masculin, n'est-il pas logique que personne n'écoute quand les femmes font de même dans d'autres sports?

Mme Moore pourra continuer.

Mme Shannon Moore: Merci.

Merci d'avoir commencé, ça m'a permis de rassembler mes idées.

Si nous avons signé la lettre, c'est parce que nous n'observons aucun changement systémique. Nous constatons une tentative de claironner avec des slogans les changements qui sont nécessaires dans le sport et dans le hockey, mais on ne se donne pas vraiment la peine d'écouter les chercheurs.

Même si notre troisième co-chercheur était un joueur de hockey masculin de niveau élite, des gens s'efforcent constamment de miner nos arguments, soit parce que nous sommes des athlètes et des parents de sexe féminin, soit parce que notre co-chercheur, M. Tim Skuce, titulaire d'un doctorat, n'est plus un joueur d'élite. C'est maintenant à l'âgeisme qu'on recourt pour minimiser ses propos.

Nous avons signé la lettre pour les raisons mêmes données par Mme Fowler: parce que d'après nous, il faut vraiment écouter les chercheurs qui parlent directement aux athlètes qui craignent de s'exprimer dans d'autres contextes, et aussi tenir compte de ces recherches pour agir concrètement au lieu d'appliquer des « solutions miracles » superficielles.

[Français]

Mme Andréanne Larouche: Vous disiez que des solutions étaient connues. Vous en avez énuméré quelques-unes dans votre allocution d'ouverture et dans les réponses aux premières questions qui vous ont été posées.

Madame Moore, madame Fowler, pouvez-vous faire un résumé de ce qu'il faut retenir des propositions suggérées?

[Traduction]

Mme Shannon Moore: D'après moi, nous devons reconnaître la nature systémique de ces enjeux et travailler à changer la culture au lieu de centrer la discussion sur les « pommes pourries ». Ce qu'on a vu jusqu'à présent, c'est que certains intervenants ont été isolés et jugés non représentatifs de la culture, tout simplement dans le but d'étouffer leur parole.

L'entraînement des équipes doit donner lieu à des discussions et à des ateliers sur la violence sexuelle, le consentement et les relations saines. Il faut créer un espace de discussion sur le type de masculinité qui est attendu, encouragé et récompensé dans la culture du hockey. Ce type de masculinité nuit non seulement aux personnes qui entourent ces hommes et ces garçons, mais également à ces hommes et garçons.

Je vais laisser la parole à Mme Fowler, qui souhaite peut-être étoffer nos recommandations.

Mme Teresa Fowler: Oui. Nous avons en fait mentionné, dans notre article pour « The Conversation Canada », qu'il nous faut vraiment — comme le fait ce comité, et nous l'en remercions — remettre en question ces pratiques institutionnelles qui récompensent ce type particulier de masculinité et nous pencher sur toutes les hiérarchies qui contribuent à cette pratique, en ne se limitant pas au superficiel.

Comme Mme Moore l'a mentionné, un changement d'image de marque ne contribue aucunement à changer la culture, il ne fait que la farder.

Les personnes en position d'autorité dans ces organisations doivent s'interroger réellement sur la manière dont elles réagissent à ces incidents. Ne vous contentez pas d'écarter les athlètes. Ne leur dites pas de revenir après le match. Prenez réellement le temps de les écouter et de les protéger.

[Français]

Mme Andréanne Larouche: Il me reste une minute.

Vous avez parlé de protéger les athlètes. Que pensez-vous du processus de plaintes?

La ministre parle beaucoup du Bureau du commissaire à l'intégrité dans le sport, ou BCIS.

Comment voyez-vous la structure du processus de plaintes? Quel mécanisme devrait être mis en place afin de soutenir les victimes dès qu'il y a une dénonciation?

• (1250)

[Traduction]

Mme Shannon Moore: Désolée, j'ignorais à qui la question s'adressait au juste.

Je pense que dès qu'une plainte est formulée, on devrait en saisir une instance secondaire. Les équipes et les institutions ne devraient pas se surveiller elles-mêmes. Je pense que cette responsabilité incombe à des instances extérieures.

Madame Fowler, vous voudrez peut-être ajouter ici des recommandations.

Mme Teresa Fowler: Je suis entièrement d'accord. On a déjà réclamé que des parties extérieures fassent enquête sur ces incidents. Nous devons vraiment examiner rétrospectivement comment ces incidents ont été traités, dire que ce n'est pas la bonne façon de procéder, en prendre acte et confier les enquêtes à des personnes indépendantes de l'organisation.

La présidente: Excellent, je vous remercie.

Je donne maintenant la parole à Mme Gazan.

Madame Gazan, vous disposez de six minutes.

Mme Leah Gazan: Merci, madame la présidente.

Ma première question s'adressera à Mme Moore ou Mme Fowler.

Parmi les obstacles à la pratique sportive signalés en 2021 sur le site Web de Femmes et sport au Canada, on remarquait le manque d'espaces sportifs et récréatifs réservés aux femmes, aux personnes bispirituelles, aux personnes trans et aux personnes non binaires.

Je sais que vous l'avez mentionné dans votre témoignage, madame Fowler, et j'aimerais que vous nous en disiez plus et que vous fassiez le point sur cette situation.

Mme Teresa Fowler: Je...

Mme Shannon Moore: Madame Fowler, auriez-vous objection à ce que j'intervienne d'abord?

Dans notre étude... Je ne souhaite pas déborder le cadre de notre étude, parce que j'enseigne à la faculté d'éducation, je ne suis pas une sociologue du sport. Une grande partie de mes recommandations portent sur l'éducation.

Ce que notre étude a mis au jour, ce sont des cas d'hommes et de garçons qui décrochent du sport d'élite parce qu'ils ne se sentent pas en sécurité dans cet espace. Quand on regarde le type de masculinité qui est privilégié dans le sport, on écarte les hommes qui expriment leurs féminités.

Quand on pense à la binarité de genre, on se rend compte de l'important amalgame qui existe dans notre société entre le sexe et le genre. Il faut vraiment repousser ce postulat et examiner les façons dont ces espaces ne sont pas sûrs pour les hommes qui expriment leurs féminités. Même notre co-chercheur souligne que son fils n'est pas à l'aise dans le vestiaire parce que c'est très bruyant. Il ne sait pas où trouver un espace pour lui.

Il est certain qu'au-delà de nos recherches, d'autres personnes auraient des choses à dire, mais nos recherches portaient sur la façon dont les espaces ne se prêtaient pas à une expression variée des masculinités.

Mme Leah Gazan: Merci.

Mme Teresa Fowler: Pour compléter, j'ai trouvé un peu paradoxal que nous ayons besoin d'espaces sûrs pour les individus qui ne se conforment pas à ces normes d'équipe.

À Calgary par exemple, il y a une ligue de hockey dont les équipes sont uniquement composées d'hommes gais, qui jouent contre d'autres équipes d'hommes gais. Il y a aussi évidemment des équipes féminines. Il y a une raison pour avoir ces espaces distincts.

Je pense que le danger, c'est que ça maintient les espaces séparés. Dans le hockey sur glace masculin, par exemple, le danger est qu'il s'agit d'un environnement très cis-hétéro et très hétéro-patriarcal, sans laisser de place à quiconque se situe sur un quelconque continuum de différence.

Même si nous avons clairement besoin d'espaces sûrs qui permettent aux individus de s'exprimer, il faut également veiller à ne pas continuer de ségréguer ces espaces d'une manière qui permette l'épanouissement de cultures comme celle qui caractérise le hockey sur glace masculin.

Mme Leah Gazan: Merci beaucoup, je suis entièrement d'accord.

Madame Bailey, vous avez parlé de l'importance du mentorat et des modèles d'identification, et de l'importance pour un individu de voir d'autres personnes comme soi dans le sport. Vous avez parlé en particulier du travail que vous avez accompli et de votre rôle actuel de mentore et de représentante aux Jeux autochtones de l'Amérique du Nord.

Pouvez-vous nous parler de l'importance du mentorat et des modèles d'identification dans le sport?

Mme Belle Bailey: Oui, je peux vous parler brièvement de mentorat et de modèles.

Personnellement, en tant que femme autochtone, je n'avais pas vraiment de personne à admirer. Ça a été assez difficile pour moi de pratiquer des sports. Je faisais des recherches sur les femmes comme moi auxquelles je pourrais m'identifier, parce qu'il n'y en avait pas dans mon entourage.

Je pense qu'il est vraiment important d'avoir un modèle de réussite, et c'est pourquoi j'ai choisi d'être entraîneuse. J'ai choisi cette voie et j'ai choisi d'être entraîneuse aux prochains Jeux autochtones de l'Amérique du Nord parce que je n'avais pas de modèle, et que je voulais devenir un modèle pour une autre jeune fille.

• (1255)

Mme Leah Gazan: C'est merveilleux. C'est vraiment inspirant, y compris ce que vous avez dit au sujet du rassemblement Sharing our Strength.

Pouvez-vous nous en dire un peu plus?

Mme Belle Bailey: Voulez-vous dire le rassemblement ou la conférence?

Mme Leah Gazan: C'est la conférence, désolée.

Mme Belle Bailey: D'accord.

Ma collègue et moi avons créé le comité des femmes et des filles, dont nous sommes coprésidentes. Nous pensions que les femmes et les filles avaient besoin d'un espace pour se réunir, pour échanger leurs expériences et pour écouter des personnes dont elles pourraient s'inspirer; essentiellement, pour leur donner des modèles d'identification.

Nous avons invité des entrepreneures, des femmes du milieu culturel et des athlètes à relater leur expérience personnelle et, s'il y avait lieu, à nous faire connaître leur entreprise.

Nous avons jugé qu'il était de la plus haute importance d'organiser cette activité pour les femmes et les jeunes filles, car comme je l'ai dit, il y a peu de représentation féminine à ce niveau, à notre connaissance du moins. Nous voulions une activité où les femmes et les filles auraient le goût d'aller, un espace sûr où elles pourraient échanger entre elles et écouter les autres.

Mme Leah Gazan: Vous avez dit que les taux de participation sont plus faibles pour les femmes et les filles autochtones. Pensez-vous qu'on pourrait hausser ces taux en investissant davantage dans les programmes de mentorat et de modèles d'identification?

Mme Belle Bailey: Oui, incontestablement.

Mme Leah Gazan: Excellent.

La présidente: Parfait, je vous remercie.

Je vais maintenant faire le point. Il reste 9 minutes et 48 secondes avant le vote; j'aimerais donc faire un dernier tour. Ensuite, après avoir voté en ligne, la réunion prendra fin.

Nous allons donc faire quatre minutes, quatre minutes, une minute et une minute. Je vais commencer avec Mme Roberts pour quatre minutes, passer à M. van Koeverden, puis revenir à Mme Larouche et Mme Gazan.

Madame Roberts, vous avez quatre minutes.

Mme Anna Roberts: Merci, madame la présidente.

Je remercie également tous les témoins. Je pense que nous avons beaucoup de pain sur la planche, et pour longtemps, mais il faut commencer.

Je vais parler du comportement dans les sports.

Un de mes électeurs — Nick Boynton, un joueur de hockey qui a remporté la Coupe Stanley avec les Blackhawks de Chicago — a récemment écrit un article. En lisant son article... je suis peut-être naïve, je ne croyais pas que ça pouvait arriver à des hommes, mais c'est le cas. Il parle d'abus, et du fait qu'il s'est effectivement produit. Nous savons qu'ils se produisent pour les femmes, mais nous devons également comprendre comment interpellier et éduquer les entraîneurs, masculins et féminins, pour faire en sorte qu'ils comprennent l'importance d'éduquer adéquatement nos enfants à un jeune âge pour éviter qu'ils ne perpétuent ce comportement dans leur vie d'adulte. Quelles recommandations...?

Je vais laisser la question ouverte à quiconque veut y répondre, car ce problème me préoccupe vraiment. Nous devons y mettre fin. Nous devons le stopper à un jeune âge, parce que sinon il ne fera que perdurer.

Mme Fowler pourrait peut-être commencer.

Mme Teresa Fowler: Bien sûr, je vous remercie, c'est une excellente question.

Je pense qu'une des choses que nous avons clairement apprises ou qui ont été mises en lumière cet été, c'est à quel point la profession d'entraîneur au hockey est institutionnalisée. Par exemple, on a aujourd'hui de jeunes enfants qui sont entraînés par d'anciens joueurs qui ont peut-être commis des agressions sexuelles, qui ont peut-être commis du harcèlement sexuel ou du sexisme. Le hockey est un sport où un bon joueur qui prend sa retraite peut ensuite assumer un autre rôle comme entraîneur sans avoir aucun compte à rendre, comme on l'a vu ce matin.

Avant même d'aborder le volet éducation, je pense qu'il faut commencer par arrêter de laisser des prédateurs entraîner nos enfants.

Je passe la parole à Mme Moore.

• (1300)

Mme Shannon Moore: Aimerez-vous intervenir, madame Sandmeyer-Graves, car j'ai l'impression que nous avons déjà beaucoup parlé?

Mme Allison Sandmeyer-Graves: Merci, j'aurais effectivement quelques commentaires.

Je pense qu'au Canada, nous avons en fait un atout par rapport à d'autres systèmes, parce que nous avons un système national de formation des entraîneurs dirigé par l'Association canadienne des entraîneurs et ses partenaires des provinces et des territoires. La plupart des gens reconnaîtront avec moi que la formation des entraîneurs au Canada a été vraiment axée sur les aspects techniques et tactiques du sport, sans réellement s'intéresser à ses aspects sociaux et émotionnels — la personne humaine dans son ensemble, si vous voulez, l'athlète humain dans son ensemble. Même si d'excellents modules et programmes de formation ont été élaborés, comme Respect in Sport — sous la direction bien entendu de Sheldon Kennedy, un athlète qui a été agressé par son entraîneur —, ils n'ont pas été totalement intégrés et normalisés comme formation obligatoire pour les entraîneurs. Il y a des progrès à ce niveau, mais si on veut brasser les choses, il faut aller encore plus loin.

En outre, comme tout le monde l'a dit, il doit y avoir des freins et des contrepoids au comportement. Si l'entraîneur a la pleine autorité sur l'environnement d'entraînement quotidien, s'il n'y a pas de supervision et si le groupe est homogène... On sait que le comportement des groupes diversifiés est mieux équilibré. Si, dans cet environnement, tout le monde partage le même vécu et la même vision du monde, alors il y aura beaucoup moins de freins et contrepoids.

La présidente: Merci beaucoup.

Je donne maintenant la parole à M. von Koeverden, pour quatre minutes.

M. Adam van Koeverden (Milton, Lib.): Merci beaucoup, madame la présidente.

Il s'agit de ma première participation au comité de la condition féminine, et je vous remercie de votre accueil. Avant de me présenter ici aujourd'hui, j'ai pu participer en mode virtuel avant de venir remplacer Mme Sidhu, ou tenter de la remplacer.

J'aimerais tout d'abord remercier toutes les extraordinaires personnes qui sont venues aujourd'hui livrer leur précieux témoignage.

Je souhaite également souligner que le fardeau de la vérité et le fardeau de ce témoignage reposent trop souvent sur les épaules de femmes fortes, et exclusivement de femmes et de victimes; c'est un fait qui doit être reconnu. Ça prend de la force pour se dresser contre ces injustices, et il faut appeler les choses par leur nom. La plupart du temps, il s'agit de violence perpétrée par des hommes contre des femmes, et pas seulement de violence à l'égard des femmes, pas seulement de violence des entraîneurs à l'égard des femmes. Il s'agit de violence commise par des hommes envers des femmes. En tant qu'homme siégeant aujourd'hui au comité de la condition féminine, je veux m'assurer que c'est très clair.

J'aimerais poser une question à Mme Fowler.

Tout d'abord, je vous remercie d'avoir dit quelque chose qui me tient à coeur depuis longtemps. Je suis un grand partisan du financement du sport pour et par la santé. Pourriez-vous nous en dire un peu plus à ce sujet?

Mme Teresa Fowler: Bien sûr. Tout d'abord, je dois dire que je ne suis pas une personne qui s'occupe de politiques. Je comprends ce qu'est une politique, mais si on s'arrête vraiment à son prisme... En recherche, on parle de prismes, de modes d'approche, et nous menons nos études selon différents prismes d'appréhension. Par exemple, en tant que sociologue, j'appréhende le monde différemment qu'une personne à l'expertise quantitative.

Si on remonte un peu pour voir pourquoi les sports font partie du portefeuille de Patrimoine Canada, on voit que ça remonte à un échec olympique, où l'équipe masculine de hockey sur glace n'a pas réussi à remporter la médaille d'or. Par conséquent, nous devons maintenant interioriser cette idée nationale voulant que le hockey sur glace est « notre » sport, ce qui, encore une fois, exclut entièrement notre héritage autochtone pour ce qui est des sports qui existaient avant notre arrivée.

Quand on examine le sport selon le prisme du financement ou selon n'importe quel autre prisme, le fait que ce dossier relève de Patrimoine Canada est inquiétant, car alors qu'est-ce qu'on promeut comme patrimoine canadien?

M. Adam van Koeverden: Merci, madame Fowler.

Je ne manquerai pas de consulter abondamment vos recherches dans les prochains jours. Votre témoignage est très intéressant.

Il me reste une minute seulement environ. Je m'adresserai maintenant à Mme Sandmeyer-Graves. Nous nous sommes rencontrés en 2017, quand la ministre alors responsable des sports nous avait demandé de siéger à un groupe de travail, qui a depuis abattu beaucoup de travail mais qui doit continuer à cheminer. Pouvez-vous nous donner votre opinion, votre point de vue, sur les progrès réalisés à ce jour, et sur ce qu'il faut faire pour continuer d'avancer?

Mme Allison Sandmeyer-Graves: Je précise qu'en fait, une grande partie de ce travail prend sa source dans une étude effectuée par tous les partis, ou une étude du comité du patrimoine, qui a mené à un investissement initial de 30 millions de dollars dans le sport, dont une partie a servi à combattre la violence basée sur le genre.

Notre organisation constitue la voix et l'autorité nationales sur ce sujet. Nous avons observé de grands progrès. Nous sommes passés du stade de la discussion à celui de l'action, ce qui est très positif. Sur nos 41 ans d'existence, les cinq dernières ont été remarquablement productives.

Je pense que tout cela avance pas à pas, à un rythme qui peut sembler glacial. Quand on écoute les survivants, on se rend compte qu'on est loin de cheminer assez rapidement. Nous manquons de dynamisme, de sentiment d'urgence, et nos actions ont trop souvent une optique institutionnelle. Nous devons placer les athlètes au centre de nos interventions, sans nous conformer au rythme prisé par les institutions. Il faut avancer au rythme exigé par la société, par les familles et par les athlètes.

● (1305)

M. Adam van Koeverden: Merci, madame Sandmeyer-Graves, je suis content de vous voir.

Je terminerai en remerciant Mme Bailey de son extraordinaire rôle de porte-parole et de mentor pour les jeunes femmes autochtones de notre pays. Bravo.

La présidente: Bravo.

Bon, il faut se dépêcher.

Allez-y, madame Larouche. Quand vous me verrez commencer à danser, vous saurez que nous aurons terminé.

[Français]

Mme Andréanne Larouche: Je vais intervenir rapidement dans ce cas, madame la présidente.

Je profite de la minute dont je dispose pour remercier les témoins.

Pourrions-nous continuer un peu après le vote?

On me fait signe que non. Bon, d'accord.

Madame Sandmeyer-Graves, je vais vous poser une question à laquelle je vous demande de répondre en trente secondes, car j'en aurai une autre à poser. Dans votre allocution d'ouverture, vous avez parlé du programme À nous le podium. Auriez-vous des commentaires à ajouter sur le sujet et sur son incidence sur l'étude d'aujourd'hui?

[Traduction]

Mme Allison Sandmeyer-Graves: Je suis vraiment désolée. J'ai manqué une partie de la question et de l'interprétation.

Pourriez-vous répéter, s'il vous plaît?

[Français]

Mme Andréanne Larouche: Dans votre allocution d'ouverture, vous avez parlé du programme À nous le podium.

En 30 secondes, pourriez-vous nous expliquer ce qu'il faut retenir de ce programme?

[Traduction]

Mme Allison Sandmeyer-Graves: Je comprends.

À nous le podium est une importante cagnotte administrée par un organisme du même nom. Ce fonds qui existe encore aujourd'hui a été à l'origine créé pour les Jeux olympiques de Vancouver, parce que le Canada voulait remporter beaucoup de médailles.

L'organisme verse des millions de dollars à nos organisations sportives nationales. Il doit allouer cet argent en tenant compte de certaines valeurs, et pas seulement des médailles. C'est un levier de changement crucial.

La présidente: Merci beaucoup.

Je suis désolée, madame Gazan, nous avons dépassé le temps imparti. Avant de me faire montrer la porte par les membres du Comité, je dois mettre fin à la réunion d'aujourd'hui.

Au nom de tous les membres du Comité, je tiens à remercier sincèrement tous les témoins de leur participation.

Comme indiqué, si vous voulez faire un suivi, n'hésitez pas à nous contacter. Si vous avez des problèmes, veuillez vous adresser à la greffière ou à moi-même.

Je donne à tout le monde rendez-vous pour jeudi de 15 h 30 à 17 h 30. Nous allons commencer à discuter de la première version de notre étude sur les femmes et les filles autochtones.

La séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>